

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE COMPÉTENCES ET D'EMPLOI

2025

ALGÉRIE

Le présent rapport a été rédigé par Floriana Folisi, de la Fondation européenne pour la formation (ETF), agent de liaison national pour l'ALGÉRIE, avec la contribution du pôle de l'ETF responsable du suivi et des performances des systèmes.

Le manuscrit a été achevé en novembre 2025.

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions nationales ou de l'Union.

© Fondation européenne pour la formation, 2026



Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée en vertu d'une licence «Creative Commons Attribution 4.0 international» (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que sa réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification. Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres éléments non détenus par la Fondation européenne pour la formation, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur. Il est possible que des outils d'IA aient été utilisés dans la préparation du présent rapport.

Veillez citer la présente publication comme suit: Fondation européenne pour la formation (2026), *Principales évolutions en matière d'éducation, de compétences et d'emploi – Algérie 2025*, Turin, Italie.

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Chaque année, la Fondation européenne pour la formation (ETF) suit l'évolution de la situation dans les domaines de l'éducation, des compétences et de l'emploi dans ses pays partenaires, afin de faciliter la prise de décisions éclairées grâce au recensement des tendances, des possibilités et des problématiques. Les résultats sont présentés pour chaque pays, à l'échelle internationale et par thème sélectionné.

Le présent document est le rapport individuel par pays (fiche nationale) portant sur l'année 2025 en Algérie. Comme tout suivi mené par l'ETF, ce rapport s'appuie sur de multiples sources de données probantes et constitue l'aboutissement d'un processus de collecte, d'analyse et de consultation de données qui s'étend sur une année entière. L'une des principales sources d'information utilisées est la base de données de l'ETF des indicateurs clés en matière d'éducation, de compétences et d'emploi (KIESE), qui comprend des indicateurs comparables au niveau international dans des domaines tels que la démographie, l'économie, l'éducation et l'emploi. Certains indicateurs proviennent principalement de répertoires internationaux, notamment de l'UNESCO, de la Banque mondiale, de l'OCDE, d'Eurostat et de l'OIT, tandis que d'autres émanent directement de pays partenaires: par exemple, des indicateurs obtenus à partir d'enquêtes menées au sein de la population active de chaque pays¹.

Une des autres sources d'information est le «processus de Turin», une initiative phare de suivi lancée par l'ETF, qui établit des indices de performance du système (*system performance indicators*, SPI) à partir de données relatives aux indicateurs KIESE et d'enquêtes d'experts. Les SPI regroupent une sélection d'indicateurs KIESE destinés à assurer le suivi des performances des politiques et des systèmes dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), notamment en matière d'accès, de qualité et de gestion des systèmes. Lorsque les données relatives aux indicateurs KIESE font défaut, les SPI se fondent sur des enquêtes d'experts pour combler les lacunes et contextualiser les résultats lors de l'analyse. Dans ce contexte, le terme «performance» désigne la mesure dans laquelle les politiques et les systèmes produisent des résultats dans ces domaines². En 2025, l'ETF a établi des SPI dans un total de 32 domaines et sous-domaines de performance, notamment en ce qui concerne les groupes d'apprenants tels que les jeunes et les adultes, les hommes et les femmes, les jeunes issus de milieux socioéconomiques défavorisés et les adultes peu ou pas scolarisés.

Les missions de terrain menées par l'ETF complètent ces sources de données. Elles sont fondées sur des interactions avec les principaux acteurs politiques et sur le recueil d'informations qualitatives relatives à l'évolution des politiques, aux législations récemment adoptées et aux importantes mesures de réforme. Enfin, le cas échéant, l'ETF s'appuie sur des publications de tiers et sur des travaux analytiques pour combler le manque d'éléments probants ou clarifier des évolutions non reflétées dans leur intégralité dans les données de suivi de l'ETF.

Le chapitre 1 de la fiche nationale dresse le profil du pays et en décrit la situation démographique et socioéconomique. Le chapitre 2 présente les politiques récentes en matière d'éducation et de formation, ainsi que la structure du système éducatif, y compris l'éducation et la formation des adultes. Le chapitre 3 offre un aperçu des politiques relatives à l'emploi et au marché du travail et détaille les principaux programmes, institutions et stratégies. Enfin, le quatrième et dernier chapitre met en évidence les résultats des politiques et des dispositifs mis en place dans le domaine de l'éducation et de la formation.

¹ La sélection complète des indicateurs KIESE 2025 est disponible à l'adresse suivante: <https://bit.ly/4j6taZW>.

² Le sous-ensemble d'indicateurs KIESE utilisé pour calculer les SPI du processus de Turin en 2025 est disponible à l'adresse suivante: <https://bit.ly/433OR8j>. La liste complète des questions utilisées dans le cadre du cycle 2025 de suivi des performances du système du processus de Turin est disponible à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3YUlbXE>. Pour un aperçu complet du cadre de suivi des performances du système du processus de Turin, voir <https://bit.ly/47YGA6l>. La méthode de calcul des SPI est disponible ici: <https://bit.ly/3XJg101>.

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT	3
-----------------------------	---

TABLE DES MATIÈRES	4
--------------------	---

PRINCIPAUX POINTS À RETENIR	5
-----------------------------	---

1. PROFIL DU PAYS	7
1.1 Démographie	7
1.2 Économie	8
1.3 Revenus et niveau de vie	8
1.4 Évolutions récentes	9

2. ÉDUCATION ET FORMATION : POLITIQUES ET ÉVOLUTIONS	10
2.1 Structure et niveaux d'éducation, y compris l'EFP	10
2.2 Stratégie et cadre juridique	12
2.3 Principaux acteurs et gouvernance	14
2.4 Politiques et évolutions	15

3. MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI: POLITIQUES ET ÉVOLUTIONS	20
3.1 Stratégie et cadre juridique	20
3.2 Principaux acteurs et gouvernance	20
3.3 Politiques et évolutions	21
3.4 Programmes actifs du marché du travail	21

4. INDICATEURS CLÉS : ÉDUCATION, COMPÉTENCES, EMPLOI	23
4.1 Indicateurs clés	23
4.2 Indices de performance du système	26

ABRÉVIATIONS	39
--------------	----

RÉFÉRENCES	42
------------	----

PRINCIPAUX POINTS À RETENIR

- **Profil du pays et faits nouveaux:** la population algérienne a atteint 46,2 millions d'habitants en 2023 et continue de croître à un rythme régulier (1,5 % par an). Elle présente une proportion modérée de jeunes et un rapport de dépendance démographique raisonnable. La migration a peu d'incidence sur la démographie. Sur le plan économique, la croissance a été soutenue en 2023 (4,1 %), avant de ralentir pour s'établir à 3,3 % en 2024, la baisse de la production d'hydrocarbures ayant été compensée par le développement d'autres secteurs et par une augmentation des dépenses publiques. L'inflation a chuté, passant de 9,3 % en 2023 à environ 4 % en raison de l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire et des subventions. Même si l'Algérie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, la pauvreté monétaire y reste importante, bien que la pauvreté multidimensionnelle soit faible et les inégalités relativement modérées. Les changements politiques récents, notamment la nomination d'un nouveau Premier ministre et de nouveaux ministres chargés de la formation professionnelle et de l'emploi, ainsi que l'accent accru mis sur les énergies renouvelables, pourraient influencer les futures politiques en matière d'éducation, de formation et d'emploi.
- **Évolutions relatives à l'éducation et à la formation:** le système éducatif et de formation algérien repose sur la loi d'orientation sur l'éducation nationale de 2008, qui garantit la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans, complétée par des mesures récentes telles que l'élargissement de l'enseignement de l'anglais et une feuille de route nationale pour la numérisation. Les réformes de l'EFP s'appuient sur les lois n° 08-07 et n° 18-10, tandis que les Assises nationales de 2024 définissent des priorités telles que l'alignement des programmes d'études sur le marché du travail, le renforcement de la formation par le travail, l'entrepreneuriat, la transformation numérique, l'amélioration des normes de qualité et la mise en place prochaine d'un baccalauréat professionnel. La gouvernance reste centralisée: le ministère de l'éducation nationale supervise les écoles, tandis que le ministère de l'EFP gère les lycées professionnels, l'apprentissage et l'accréditation des établissements privés. Parmi les nouvelles initiatives figurent la création de centres d'excellence légalement établis (2025), le développement des plateformes numériques et le renforcement de l'orientation professionnelle pour mettre en lien l'enseignement, l'EFP et l'emploi. L'éducation et la formation des adultes restent fragmentées malgré le mandat de l'ONDEFOC. Les programmes financés par des donateurs (l'UE, l'OIT et la GIZ) favorisent le développement des compétences, en particulier dans les domaines du tourisme, de la numérisation et de l'économie verte.
- **Évolution de l'emploi et du marché du travail:** le marché du travail algérien reste marqué par une stratégie menée par l'État, axée sur le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage de 2008, qui vise à promouvoir l'investissement, l'adéquation des compétences, l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat. Les organismes publics (ANEM, ADS, ANSEJ et CNAC) jouent un rôle essentiel dans le placement professionnel, les contrats d'insertion subventionnés et le soutien aux microentreprises. Malgré les réformes en cours, des difficultés subsistent: le chômage des jeunes, la faible participation des femmes à la population active et les taux d'inactivité élevés continuent d'influer sur les performances du marché du travail. Les programmes actifs du marché du travail tels que le CFE, le CID, le CIP et le CFI restent largement axés sur les jeunes, même si les femmes y sont sous-représentées. Parmi les initiatives récentes figure la modernisation de l'ANEM au moyen de plateformes numériques et d'un accompagnement personnalisé. Des partenaires internationaux soutiennent les réformes, notamment le programme de l'UE et de l'OIT en faveur des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) dans le sud de la Méditerranée, tandis que la coopération de la BAD est axée sur la compétitivité et l'inclusion.
- **Tendances en matière d'accès à l'enseignement, de rétention et de réussite scolaire:** l'accès à l'éducation de base en Algérie reste élevé, avec un taux de scolarisation de 96,9 % dans le premier cycle du secondaire. Toutefois, la participation diminue dans le deuxième cycle du secondaire, dans lequel le taux de scolarisation est tombé à 80,2 %, et les inscriptions dans l'EFP

restent très faibles (1,9 %). La participation à l'enseignement supérieur est en hausse, mais reste inférieure aux moyennes internationales. Les lacunes en matière de données sur les résultats scolaires, les acquis d'apprentissage et l'éducation et la formation des adultes limitent le suivi du système. L'accès à l'EFP est facilité par des infrastructures solides et des parcours diversifiés, mais des disparités entre les femmes et les hommes persistent, la participation des femmes restant concentrée dans quelques secteurs, malgré des progrès récents observés dans les formations dans les domaines des TIC et du secteur pétrolier. Les adultes bénéficient d'options flexibles en matière d'enseignement et de formation professionnels continus (EFPC), même si l'offre reste inégale. Les taux de réussite dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux (EFPI) sont relativement élevés grâce à des parcours modulaires, à l'apprentissage et à des mesures de soutien des apprenants, l'apprentissage affichant les taux de réussite les plus élevés. Cependant, les disparités sectorielles et les obstacles auxquels sont confrontés les femmes et les apprenants issus de milieux ruraux continuent de nuire à l'équité en matière de progression et de résultats.

- **Qualité et pertinence de l'apprentissage:** les résultats d'enquêtes spécialisées indiquent que le système d'EFP algérien offre un apprentissage de base solide, avec des scores SPI de 75 tant pour les garçons que pour les filles, un chiffre qui est au-dessus des moyennes régionales. Parmi les facteurs qui y contribuent figurent la formation pédagogique obligatoire pour les formateurs, le perfectionnement professionnel continu et des programmes d'études intégrant des compétences générales et techniques dans toutes les spécialités de l'EFPI. Le futur baccalauréat professionnel (bac pro) devrait permettre de mieux répondre aux besoins du marché du travail grâce à un apprentissage qui associe formation théorique, formation technique et stages en entreprise. Les apprenants adultes, en particulier les femmes, affichent également de bons résultats en matière de compétences de base, attribuables aux campagnes d'alphabétisation et aux possibilités flexibles en matière d'EFPC. Toutefois, les données sur les résultats restent limitées en raison de l'absence d'évaluations normalisées. L'alignement sur le marché du travail présente des résultats mitigés: le taux d'emploi est le plus élevé chez les apprenants ayant un niveau de qualification moyen, tandis que les diplômés du supérieur obtiennent des résultats médiocres et que les femmes affichent un taux d'emploi systématiquement faible, quel que soit leur niveau d'études, ce qui témoigne de l'existence d'obstacles structurels persistants.
- **Gestion et organisation du système:** le système d'EFP algérien bénéficie d'un financement public solide, affiche des résultats élevés à l'échelle internationale (SPI 75) et fait l'objet d'investissements soutenus dans la numérisation, la modernisation des équipements et la création de centres d'excellence. Le financement reste principalement public, alors que les efforts de diversification visant à recourir à des mécanismes tels que la taxe d'apprentissage et l'expansion du secteur privé demeurent limités. Les capacités en matière de ressources humaines s'améliorent grâce à des stratégies nationales, à une planification numérisée des effectifs, à des mesures d'incitation à la relocalisation et à l'instauration de primes liées aux performances. Pourtant, des pénuries persistent dans les zones isolées et dans les domaines techniques présentant une forte demande. L'Institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP) soutient le perfectionnement professionnel des formateurs et des cadres, mais des difficultés subsistent en matière de rétention. Les capacités en matière de données et de prise de décision demeurent faibles (SPI 40), avec des lacunes au niveau des résultats d'apprentissage et des indicateurs d'employabilité, ainsi qu'une intégration limitée des données entre le MFEP, l'ONFE, l'ANEM et l'ONS. L'assurance qualité met principalement l'accent sur la conformité plutôt que sur les résultats, et la transparence reste limitée. La gouvernance est centralisée, mais évolue progressivement vers une plus grande autonomie des établissements. La coopération internationale est solide (SPI 75), avec une participation active à des partenariats bilatéraux, aux processus de l'ETF ainsi qu'à certains projets Erasmus+ et de mobilité (dans l'enseignement supérieur), même si l'ampleur et l'intégration systémique restent modestes.

1. PROFIL DU PAYS

Tableau 1.1 Contexte démographique et socioéconomique: indicateurs clés, Algérie

Indicateur	Valeur	Année	Source
Population totale (en milliers)	46 164,2	2023	DAES de l'ONU, Banque mondiale
Taille relative de la population jeune (%)	21,7	2023	DAES de l'ONU
Taux de croissance de la population (%)	1,5	2023	Banque mondiale, DAES de l'ONU
Rapport de dépendance démographique	58,8	2023	Banque mondiale, DAES de l'ONU
Part du stock d'immigrants dans la population totale (%)	0,6	2024	DAES de l'ONU
Part du stock d'émigrants dans la population totale (%)	3,8	2024	DAES de l'ONU
Taux de croissance du PIB (%)	4,1	2023	Banque mondiale
PIB par habitant (PPA)	16 824,5	2023	Banque mondiale
Transferts de fonds entrants de travailleurs migrants (en millions d'USD), en % du PIB	0,8	2023	Banque mondiale
Taux d'inflation (%)	9,3	2023	FMI
Indice numérique de pauvreté (8,30 USD/jour)	41,8	2011	Banque mondiale
Coefficient de Gini (inégalité des revenus)	27,6	2011	Banque mondiale
Indice de développement humain (IDH)	0,763	2023	PNUD, Banque mondiale

Source: base de données des indicateurs KIESE de l'ETF

1.1 Démographie

Les données démographiques en Algérie laissent présager une croissance démographique soutenue et une demande constante en matière d'éducation, de formation professionnelle et de possibilités d'emploi. En 2023, la population du pays s'élevait à environ 46,2 millions d'habitants, ce qui en fait l'un des pays les plus peuplés d'Afrique du Nord. Environ un Algérien sur cinq (21,7 %) a moins de 25 ans, ce qui représente une proportion modérée de jeunes par rapport aux normes internationales. Dans l'ensemble, comme le montre le tableau 1.1, la population augmente régulièrement, à un taux annuel d'environ 1,5 %.

Actuellement, le rapport de dépendance démographique se situe à environ 58,8 personnes à charge pour 100 adultes en âge de travailler. Bien que ce rapport ne mesure pas la dépendance économique réelle, il livre une indication utile du nombre de personnes – principalement des enfants et des personnes âgées – qui sont susceptibles de dépendre financièrement d'autrui en raison de leur âge. En Algérie, ce rapport n'est pas exceptionnellement élevé sur le plan démographique, ce qui laisse penser que la pression économique et sociale qui pèse sur les ménages reste globalement raisonnable.

La migration n'a qu'une incidence réduite sur la démographie de l'Algérie. En 2024, les immigrants ne représentaient que 0,6 % de la population, ce qui signifie que la croissance démographique est

presque entièrement déterminée par la différence entre les naissances et les décès. Dans le même temps, environ 3,8 % des Algériens vivent à l'étranger, une proportion insuffisante pour influencer considérablement les tendances démographiques nationales.

1.2 Économie

En 2023, l'économie algérienne a enregistré une croissance solide de 4,1 % (tableau 1.1). Le PIB par habitant, corrigé en fonction du pouvoir d'achat, s'élevait à environ 16 825 dollars cette même année. Cela a permis à l'Algérie de se positionner clairement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, même si son niveau de vie reste nettement inférieur à celui des économies plus avancées.

Selon les données de la Banque mondiale, en 2024, la croissance économique a légèrement ralenti pour atteindre environ 3,3 %. Malgré un recul de la production pétrolière et gazière, qui a pesé sur la croissance globale, d'autres secteurs de l'économie ont connu un essor, compensant ainsi ces pertes. L'augmentation des dépenses publiques a contribué à stimuler la consommation, l'investissement, les services et les activités industrielles (Banque mondiale, 2025).

Les flux de transferts de fonds entrants ont continué de jouer un rôle mineur dans l'économie algérienne et ne représentaient que 0,8 % du PIB en 2023. Cela signifie que le pays dépendait relativement peu des transferts financiers extérieurs pour assurer sa stabilité économique globale. L'inflation a atteint 9,3 % en 2023 (tableau 1.1) avant de reculer considérablement pour atteindre environ 4,0 %, principalement en raison de la baisse des prix des denrées alimentaires, d'une meilleure production agricole nationale, de la stabilité des coûts d'importation et de politiques gouvernementales telles que l'augmentation des subventions et les assouplissements concernant les importations (Banque mondiale, 2025).

1.3 Revenus et niveau de vie

En 2011, l'Algérie était classée parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sur la base de son revenu national moyen. Malgré cette classification, une part importante de la population algérienne (41,8 %) vivait en dessous du seuil de pauvreté généralement retenu pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (8,30 USD par jour, PPA 2017). En d'autres termes, la part de la population algérienne vivant en dessous du seuil de pauvreté était étonnamment élevée compte tenu du niveau du revenu national de l'Algérie.

Selon les estimations de la Banque mondiale, la pauvreté en Algérie (selon le seuil de 8,30 USD par jour) a légèrement reculé après 2011. Bien qu'aucune nouvelle enquête auprès des ménages ne soit disponible, les modèles économiques indiquent que le taux de pauvreté est tombé à environ 35 % à la fin des années 2010 (Banque mondiale, s.d.). La pandémie de COVID-19 et le ralentissement économique qui en a découlé en 2020 ont entraîné une augmentation temporaire de la prévalence de la pauvreté dans le pays. Les données de l'Office national des statistiques algérien indiquent que le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est passé d'environ 1,3 million en 2018-2019 à environ 1,9 million en 2021 (Statista, 2024).

Par ailleurs, la pauvreté multidimensionnelle, qui prend en considération des facteurs plus larges tels que la santé, l'éducation et les conditions de vie, est restée faible, s'établissant à seulement environ 1,4 % en 2019 (PNUD, 2024). Cela signifie qu'en Algérie, la prévalence de la pauvreté monétaire, définie par un seuil de 8,30 USD par jour, reflète davantage une vulnérabilité économique qu'une privation grave des besoins fondamentaux.

La répartition des revenus dans le pays était relativement équitable en 2011 (coefficient de Gini de 27,6). Ce chiffre, qui s'appuie sur la dernière enquête officielle sur les dépenses des ménages menée par l'Office national des statistiques (ONS) algérien et la Banque mondiale il y a plus de dix ans, reflétait un niveau d'inégalité historiquement bas pour le pays et révélait que l'Algérie figurait alors

parmi les nations les plus égalitaires d’Afrique du Nord (CEIC, 2011). Les estimations modélisées postérieures à 2011 indiquent que les inégalités de revenus en Algérie sont restées relativement faibles, s’établissant à environ 28 en 2015 (FMI, 2021). Toutefois, selon des projections plus récentes de la Banque mondiale, les inégalités auraient légèrement augmenté depuis lors, pour atteindre un coefficient de Gini estimé à 31,5 en 2017 (Lahoud, 2024). Ces chiffres postérieurs à 2011 sont des estimations fondées sur des modèles, mais même avec cette augmentation possible, les inégalités de revenus en Algérie demeurent inférieures aux moyennes internationales et étaient toujours inférieures aux niveaux généralement observés dans les économies avancées de l’OCDE.

Si l’on considère les indicateurs généraux de développement, l’Algérie a atteint un indice de développement humain (IDH) de 0,763 en 2023, ce qui la classe dans la catégorie des pays présentant un niveau de développement humain élevé, malgré des niveaux de pauvreté plus importants (tableau 1.1).

1.4 Évolutions récentes

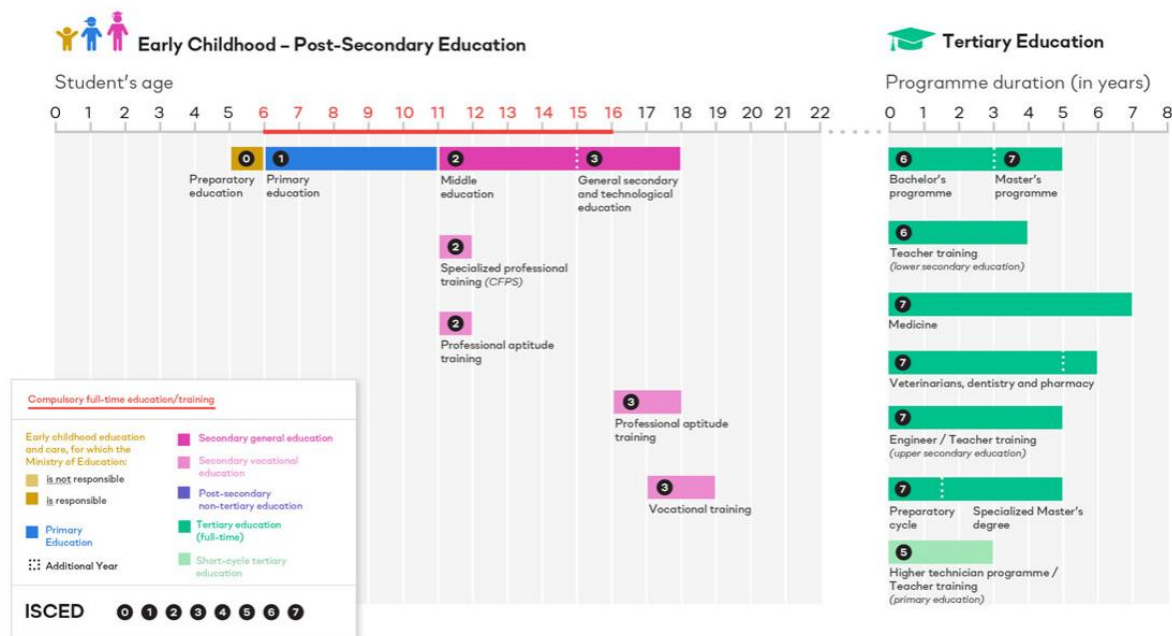
À la suite de la réélection du président Tebboune en septembre 2024, Yacine El-Mahdi Oualid a été nommé ministre de l’enseignement et de la formation professionnels en novembre 2024, et les priorités sectorielles ont été définies en décembre 2024 (lors des assises nationales sur la formation professionnelle). Toutefois, le 14 septembre 2025, Sifi Ghrieb a été nommé Premier ministre avec pour mandat de former un nouveau gouvernement. Lors du remaniement ministériel qui a suivi, Yacine El-Mahdi Oualid a été remplacé au poste de ministre de l’enseignement professionnel par Nacima Arhab, tandis que Fayçal Bentaleb a été reconduit dans ses fonctions de ministre du travail, de l’emploi et de la sécurité sociale. De plus, la création d’un poste ministériel distinct consacré à l’énergie et aux énergies renouvelables témoigne d’une attention accrue portée à ce secteur.

2. ÉDUCATION ET FORMATION : POLITIQUES ET ÉVOLUTIONS

2.1 Structure et niveaux d'éducation, y compris l'EFP

La présente section explique brièvement l'organisation du système éducatif à différents niveaux, notamment l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire (en distinguant les filières générale et professionnelle), supérieur et la formation des adultes. Cet aperçu renvoie à la classification CITE de l'UNESCO et se fonde sur le suivi des informations recueillies dans le cadre de l'enquête d'experts du processus de Turin³.

Figure 2.1 Structure du système éducatif : Algérie (2025)



Source: Institut de statistique de l'UNESCO, 2021. Utilisation de diagrammes CITE pour comparer les systèmes éducatifs, UNESCO.

Enseignement initial

En Algérie, le système d'enseignement initial est principalement financé par l'État, obligatoire aux niveaux fondamentaux et, selon les données officielles, met de plus en plus l'accent sur l'accès équitable, la parité entre les filles et les garçons et l'adaptation aux besoins du marché du travail.

CITE 0 – Éducation de la petite enfance (entre 3 et 5 ans)

L'éducation préscolaire s'adresse aux enfants âgés de 3 à 5 ans. La fréquentation est facultative, mais vivement recommandée, en particulier à l'âge de 5 ans, afin de garantir que l'enfant est préparé à l'entrée dans l'enseignement primaire. Bien que ces services soient principalement assurés par des écoles maternelles publiques relevant du ministère de l'éducation nationale, des prestataires privés et des structures locales en proposent également.

³ Le questionnaire complet peut être consulté ici : <https://bit.ly/418jfwC>. Dans le présent document, il peut être fait indistinctement référence à l'enquête à l'aide des termes suivants : «enquête de suivi», «enquête d'experts» ou «enquête de suivi du processus de Turin».

CITE 1 – Enseignement primaire (entre 6 et 11 ans)

L'enseignement primaire commence à l'âge de 6 ans et dure cinq ans. Il est obligatoire et gratuit. Le programme d'enseignement primaire met l'accent sur l'acquisition des compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul, ainsi que sur une initiation aux sciences et à l'éducation civique. Les élèves qui terminent ce cycle obtiennent le certificat de fin d'enseignement primaire, indispensable pour accéder au premier cycle du secondaire.

CITE 2 – Premier cycle de l'enseignement secondaire (entre 12 et 15 ans)

Le premier cycle de l'enseignement secondaire (enseignement moyen) s'étend sur quatre ans et s'adresse aux élèves âgés de 12 à 15 ans. Il est obligatoire et propose un programme complet conçu pour élargir les connaissances et les compétences des apprenants. À l'issue de ce cycle, les apprenants passent le brevet d'enseignement moyen (BEM) national, qui détermine s'ils peuvent accéder au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

CITE 3 – Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (entre 16 et 18 ans)

Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (enseignement secondaire) s'étend sur trois ans et propose deux filières principales : une filière générale et une filière professionnelle ou technique. L'admission dépend des résultats au BEM. La filière générale débouche sur le baccalauréat de l'enseignement secondaire (bac), qui est nécessaire pour entrer à l'université. La filière professionnelle, dispensée par les lycées techniques et les centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA), allie des cours théoriques et une formation pratique et débouche sur des diplômes professionnels tels que le baccalauréat technique ou le certificat de formation professionnelle.

CITE 4 – Enseignement post-secondaire non supérieur

L'enseignement post-secondaire non supérieur propose des programmes techniques courts destinés à développer des compétences professionnelles avancées ou à se préparer pour poursuivre ses études. Ces programmes, d'une durée généralement comprise entre un et deux ans, sont axés sur des domaines spécialisés tels que la santé, les technologies de l'ingénierie, l'agriculture et la gestion, et sont gérés par des instituts relevant du ministère de la formation professionnelle et d'autres ministères sectoriels.

CITE 5 à 8 – Enseignement supérieur

Parmi les établissements d'enseignement supérieur figurent les universités, les centres universitaires spécialisés, les instituts nationaux et les grandes écoles. L'admission se fait sur concours, en fonction des résultats obtenus au baccalauréat, de critères propres à chaque matière et des places disponibles.

En Algérie, l'enseignement supérieur suit le système LMD (licence, master, doctorat) à trois niveaux, harmonisé avec le processus de Bologne. Les programmes proposés comprennent des licences (CITE 6) d'une durée habituelle de trois ans, des masters (CITE 7) d'une durée de deux ans supplémentaires et des études de doctorat (CITE 8) d'une durée habituelle de 3 à 5 ans après l'obtention d'un master.

Transition et obtention de diplômes

Les élèves passent d'un niveau à l'autre en fonction de leurs résultats aux examens nationaux et du contrôle continu. Les programmes de formation professionnelle intègrent souvent une formation pratique par le travail et débouchent sur des diplômes reconnus dans le cadre national des qualifications. Les diplômés des filières professionnelles peuvent entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre des études supérieures dans des établissements à vocation professionnelle.

Éducation et formation des adultes

En Algérie, l'éducation et la formation des adultes hors enseignement supérieur englobe l'enseignement post-secondaire non supérieur (CITE 4), le perfectionnement professionnel continu et les programmes d'éducation non formelle.

Les programmes de niveau CITE 4 sont principalement dispensés dans le cadre du système d'EFP, notamment dans des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP), et s'adressent aux adultes qui souhaitent perfectionner leurs compétences, se reconverter ou obtenir une certification en vue d'améliorer leurs perspectives d'emploi. Ces programmes comprennent des diplômes et des certifications techniques qui constituent à la fois des qualifications finales et des passerelles vers la poursuite des études ou l'emploi.

Les filières de formation pour adultes débouchant sur des diplômes de niveau scolaire sont proposées par l'Office national d'enseignement et de formation à distance (ONEFD). Les adultes ayant quitté prématurément le système d'éducation peuvent reprendre leurs études afin d'obtenir des diplômes tels que le BEM (brevet d'enseignement moyen) ou le bac (baccalauréat), ce qui leur permet d'améliorer leurs chances d'accéder à l'emploi ou à une formation complémentaire.

Le perfectionnement professionnel est également encouragé par des systèmes de formation en entreprise, en particulier dans les grandes entreprises publiques et privées. Les grandes entreprises telles que SONATRACH et l'Algérienne des eaux mettent en place des programmes structurés de formation professionnelle continue portant sur l'adaptation, la promotion, la reconversion et le perfectionnement.

L'un des principaux axes de l'éducation et de la formation des adultes réside dans les actions de formation menées dans le cadre des politiques actives du marché du travail (PAMT), coordonnées par l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM) et l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA). Il s'agit notamment de formations de courte durée, de programmes de développement de l'entrepreneuriat, de formation aux compétences numériques et de formation par le travail destinés aux jeunes sans emploi, aux femmes et aux adultes peu qualifiés. Des programmes tels que le programme d'insertion professionnelle (PIP) et le programme de soutien à l'emploi des jeunes (PSEJ) jouent un rôle central dans cette démarche.

Enfin, l'éducation non formelle est dispensée par l'intermédiaire de centres d'éducation pour adultes, d'associations locales et d'ONG, et met l'accent sur l'alphabétisation de base, l'autonomisation des femmes et les perspectives d'emploi.

2.2 Stratégie et cadre juridique

Enseignement général

La loi n° 08-04 du 23 janvier 2008, loi d'orientation sur l'éducation nationale, reste la principale référence juridique en matière d'éducation. Elle définit l'enseignement obligatoire en Algérie (article 12 : scolarité obligatoire de 6 à 16 ans; prolongation pour les enfants en situation de handicap) et sert de référence pour les questions juridiques. Toutefois, d'autres instruments juridiques (tels que des décrets) complètent et adaptent le système éducatif; par exemple, la définition d'une mesure de soutien juridique et financier, l'allocation scolaire, d'un montant de 5 000 DZD (Journal officiel n° 40 du 29 juin 2025), les décisions visant à augmenter les heures d'anglais dans les programmes d'enseignement de base et du supérieur, ainsi que la feuille de route gouvernementale pour la numérisation (Haut-commissariat à la numérisation, 2024). Toutes ces initiatives traduisent des évolutions opérationnelles découlant de décisions ministérielles, de circulaires et de plans de mise en œuvre; certaines ont fait l'objet d'un projet pilote ou ont été mises en place au cours de la période 2024-2025.

Enseignement professionnel

Le cadre stratégique et juridique de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) en Algérie repose sur une série de réformes et de textes législatifs visant à promouvoir la formation continue et le renforcement des compétences, en particulier dans le contexte de l'économie nationale. Les fondements stratégiques et juridiques reposent toujours sur la loi n° 08-07 (du 23 février 2008), qui reste la loi d'orientation principale en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et permet à l'État de coordonner l'EFP par l'intermédiaire des administrations décentralisées au niveau des *wilayas* (provinces), ainsi que sur la loi n° 18-10 (du 10 juin 2018), qui actualise et consolide la réglementation relative à l'apprentissage et reste le principal instrument qui la régit. Cependant, en décembre 2024, le ministre, alors nouvellement nommé, a organisé un forum consultatif national afin de consolider le débat, de recueillir des avis d'experts et de définir l'orientation des réformes. Ces consultations, appelées assises nationales sur la réforme de la formation professionnelle, ont permis de déterminer huit domaines à développer et de formuler des recommandations visant à :

1. élaborer une feuille de route adaptée aux besoins du marché du travail (en accordant la priorité à l'adaptabilité des programmes d'études et des formations afin de répondre à l'évolution des besoins en compétences);
2. améliorer l'employabilité des diplômés et l'ingénierie pédagogique (c'est-à-dire assurer une meilleure orientation vers les stages, les stages en entreprise et l'apprentissage);
3. favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois (c'est-à-dire utiliser l'EFP pour créer des emplois, en particulier chez les jeunes, avec le soutien de prestataires de formation privés et de l'éducation continue);
4. stimuler la transformation numérique (accélérer la transformation numérique du secteur de la formation professionnelle en adoptant des outils numériques et des services en ligne et en réduisant les procédures sur papier);
5. créer un cadre juridique et réglementaire (en réformant le système pour le rendre plus flexible, en améliorant sa gouvernance et en encourageant le secteur privé à participer à la formation professionnelle);
6. améliorer les normes de qualité (c'est-à-dire instaurer et appliquer des normes de qualité pour les établissements de formation);
7. mettre en place un baccalauréat professionnel (afin de garantir que les élèves obtenant un bac professionnel disposent de diplômes reconnus tant pour trouver un emploi que pour étudier dans l'enseignement supérieur);
8. renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé et favoriser la formation continue (c'est-à-dire encourager une coopération étroite entre les établissements de formation publics et privés afin d'optimiser les ressources et l'offre de formation, et proposer des programmes de formation continue permettant aux professionnels d'actualiser leurs compétences en fonction des besoins du marché du travail).

Le nouveau ministre nommé en septembre s'est jusqu'à présent aligné sur ces priorités et continue de les développer. Toutefois, aucune actualisation récente n'a été effectuée en ce qui concerne l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques.

2.3 Principaux acteurs et gouvernance

Niveau national

Le ministère de l'éducation nationale est l'autorité centrale en matière d'enseignement général. Il supervise l'enseignement primaire et secondaire et exerce ses activités par l'intermédiaire de directions régionales (directions de l'éducation) qui mettent en œuvre les politiques au niveau des *wilayas*. Ces directions veillent au respect des programmes d'études et des normes nationales (ministère de l'éducation). Parmi les autres organismes de soutien figurent les services d'inspection qui contrôlent la qualité de l'enseignement, évaluent les performances et veillent au respect des programmes scolaires. Par ailleurs, les agences nationales, qui sont des organismes spécialisés, supervisent des programmes spécifiques tels que les initiatives en matière d'éducation numérique et les campagnes d'alphabétisation.

Le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels est la principale autorité nationale dans le domaine de l'EFP. Il régit également les lycées professionnels publics et les programmes d'apprentissage. Les autorités régionales assurent la coordination des placements locaux et des partenariats avec les employeurs. Des prestataires privés d'EFP sont soumis à l'accréditation et au contrôle de ce ministère et bénéficient de mécanismes de financement tels que le Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC) qui soutient des initiatives de formation (ETF, 2020).

En Algérie, l'éducation des adultes ne dispose pas d'une structure de gouvernance unifiée. Le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels propose certains programmes, tandis que d'autres sont dispensés par des organismes privés et des ONG. Les autorités régionales jouent un rôle dans la mise en œuvre des initiatives d'éducation des adultes, mais la coordination et la supervision sont limitées, ce qui entraîne des difficultés sur les plans de l'efficacité et de l'accessibilité.

Niveau international: donateurs

Le projet Jil-Siyaha, lancé en avril 2022, est une initiative de coopération financée par l'Union européenne et mise en œuvre en partenariat avec le ministère algérien du tourisme et de l'artisanat. D'une durée totale de 42 mois (2022-2025), ce programme vise à renforcer l'inclusion et l'employabilité des jeunes âgés de 18 à 35 ans dans le secteur du tourisme et ses chaînes de valeur connexes, dans quatre *wilayas* pilotes (Djanet, Sétif, Timimoun et Tlemcen). Le programme continue de renforcer les écosystèmes locaux en soutenant les jeunes entreprises, l'artisanat et les coopératives, contribuant ainsi à un développement touristique plus inclusif et durable en Algérie, et en améliorant la formation des professionnels et l'apprentissage des étudiants dans ce secteur ([Jilsiyaha.com](https://jilsiyaha.com)).

Financé par l'Union européenne, le projet régional SOLIFEM de l'OIT vise à soutenir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle par l'intermédiaire d'un dialogue social tripartite et en renforçant les systèmes nationaux de formation et de reconnaissance des compétences. Le programme Erasmus+ de l'UE est également présent en Algérie, et bien que la participation aux projets Erasmus+ demeure relativement faible, l'intérêt ne cesse de croître et divers projets sont actuellement financés dans l'enseignement supérieur. Certains de ces projets mobilisent des établissements d'enseignement supérieur algériens qui collaborent avec des partenaires européens, notamment dans des domaines tels que l'éducation et la formation au numérique ([Projets en Algérie – Bureau national Erasmus+ en Algérie](#)).

L'agence allemande de coopération internationale (GIZ) met en œuvre un projet visant à améliorer l'employabilité des diplômés des établissements d'EFP et des universités en Algérie. Les secteurs dans lesquels le projet s'inscrit sont l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les technologies de l'information ([Amélioration de l'employabilité des diplômés des établissements de formation professionnelle | GIZ](#)).

2.4 Politiques et évolutions

Aperçu

En matière d'EFP, les principales priorités ont été définies dans le cadre des assises nationales sur la réforme de la formation professionnelle. Malgré la nomination en septembre 2025 de Madame Nacima Arhab, la nouvelle ministre de l'EFP, ces huit domaines de développement prioritaires ont été recensés et confirmés.

La notion de centre d'excellence (pôle d'excellence) a été définie juridiquement par le décret exécutif n° 25-045 du 12 février 2025 qui a lancé le recensement de certains centres d'excellence répartis dans différentes régions et dans différents secteurs économiques.

Après plusieurs années de préparation, le baccalauréat professionnel (bac pro) a bien avancé, mais n'a pas encore été mis en place. Il vise à créer une filière de l'enseignement secondaire supérieur en trois ans qui est axée sur l'orientation professionnelle et dont le niveau est équivalent au baccalauréat général, mais qui est orientée vers des métiers qualifiés et la poursuite d'études techniques. Dans un premier temps, le bac pro est prévu dans certains secteurs techniques et industriels, la priorité étant accordée à des domaines tels que la mécanique, les installations électriques et l'entretien du matériel informatique et de communication, afin de répondre à la demande de techniciens qualifiés sur le marché du travail. Ce programme vise à offrir aux diplômés à la fois une employabilité immédiate et des perspectives d'accès à des études techniques supérieures.

Certifications, validation et reconnaissance des compétences

En Algérie, la reconnaissance, la validation et la certification des compétences, notamment par la validation des acquis de l'expérience (VAE), jouent un rôle essentiel dans la politique de formation professionnelle et de développement des compétences [ETF, 2025: «Qualification data needs to support recognition of non-EU country vocational qualifications» (Besoins en données relatives aux qualifications pour favoriser la reconnaissance des qualifications professionnelles des pays tiers)]. En 2018, le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels a mis en place un mécanisme lié à la validation des compétences acquises par l'expérience (circulaire n° 01 du 4 avril 2018). Ce dispositif s'adresse aux travailleurs et aux adultes qui ont acquis des compétences professionnelles dans un domaine spécifique, mais qui ne sont pas titulaires d'un diplôme ou d'un certificat de formation officiel attestant de ces compétences. En outre, la loi-cadre sur l'enseignement et la formation professionnels, adoptée en 2008, prévoit la création d'un Observatoire de l'enseignement et de la formation professionnels. Il serait chargé d'évaluer les besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de certifications et accomplirait les tâches suivantes:

- établir un système d'information efficace sur l'EFP et le marché du travail aux niveaux national et régional;
- recenser les besoins en matière de formations et de certifications en tant qu'outil stratégique pour le développement de l'EFP;
- fournir un outil d'aide à la décision, à l'évaluation et à l'amélioration des systèmes d'EFP.

Selon les dernières informations, cet observatoire n'est pas encore opérationnel, ce qui explique le manque d'informations structurées et synthétiques sur les besoins du marché du travail. Le manque de données sur les performances du système d'EFP, notamment la réponse aux besoins économiques, l'un de ses principaux objectifs, est également préoccupant [ETF, 2020: «VET Quality Assurance in Algeria» (Assurance qualité de l'EFP en Algérie)]. Néanmoins, en 2023, des mesures ont été prises pour promouvoir la VAE, avec une collaboration accrue entre les universités et les établissements de formation professionnelle afin de mieux la faire connaître et d'en faciliter l'accès. Cependant, malgré ces efforts, la VAE n'est toujours pas très répandue en Algérie. En effet, le taux de participation des travailleurs et des adultes à ce processus demeure faible.

Formation par le travail

La loi sur l'apprentissage (2018) a constitué une évolution importante dans l'effort de promotion de la formation en apprentissage. Le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels a pour objectif d'augmenter progressivement le pourcentage d'élèves inscrits à des programmes d'apprentissage, même si ce pourcentage est déjà plus élevé que dans d'autres pays de la région. Les partenariats avec le secteur privé constitueront un élément central de l'alignement des programmes de formation sur les demandes commerciales et de main-d'œuvre de l'économie. Le plan d'action du gouvernement pour 2021 mentionne le développement de la formation en apprentissage, bien qu'aucune information n'ait été communiquée concernant sa mise en œuvre. Des mécanismes de suivi des diplômés de l'EFP faciliteraient l'analyse de l'efficacité et de la qualité du système [(ETF, 2025: «WBL in Algeria – an assessment per EU quality standards» (La formation par le travail en Algérie – une évaluation selon les normes de qualité de l'UE)]. L'incidence de la loi de 2018 sur l'apprentissage (loi n°18-10) est manifeste, avec une augmentation de près de 10 % de ce type de formation en 2019. Cette augmentation a ralenti l'année suivante en raison de la COVID-19, mais elle a rapidement repris en 2021. En effet, le nombre d'apprentis est passé de 320 161 en 2020 à 397 503 en 2021, soit une hausse de 18,54 %. Dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels, les stagiaires et les apprentis bénéficient de transferts sociaux sous la forme de bourses, d'un salaire de pré-embauche, ainsi que de prestations de nourriture et d'hébergement. De plus, le secteur privé joue un rôle important en soutenant une partie de la société qui a les moyens de participer à ce dispositif, sachant que l'État accorde aux entreprises un avantage fiscal en matière de TVA en appliquant un taux réduit de 9 % au lieu de 19 %.

Orientation professionnelle

L'orientation professionnelle reste inégalement répartie, avec une présence plus marquée dans les *wilayas* urbaines et une couverture limitée dans le sud. De plus, les conseillers disposent souvent de ressources limitées et de systèmes d'information sur le marché du travail obsolètes, ce qui limite leur capacité à favoriser une prise de décision fondée sur des données factuelles. Cependant, en Algérie, l'orientation professionnelle devient de plus en plus une passerelle entre l'enseignement général et la formation professionnelle. Dans plusieurs *wilayas*, les autorités éducatives locales ont organisé des événements thématiques tels que la Semaine nationale de l'information et des portes ouvertes sur l'orientation scolaire et professionnelle (CAPDZ, 2025).

L'Algérie a relevé le défi de créer un système national multidimensionnel visant à favoriser l'évolution de carrière, en s'appuyant sur des politiques publiques en faveur de l'emploi. Il s'agit notamment de mécanismes tels que le contrat de formation-emploi (CFE) mis en place par l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM), les contrats d'insertion des diplômés (CID), les contrats d'insertion professionnelle (CIP), les contrats formation-insertion (CFI) et de nombreuses autres formes de contrats qui facilitent l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, qui est le deuxième pilier de la politique nationale d'insertion professionnelle et d'orientation professionnelle, l'État encourage depuis 2023 la création d'entreprises en renforçant le rôle des Centres de développement de l'entrepreneuriat (CDE), implantés au sein des universités, ainsi que celui des incubateurs universitaires, afin d'accompagner les porteurs de projets dans leur formation et de les guider dans l'élaboration de leurs projets d'investissement.

Ces structures de liaison ont pour mission de former les porteurs de projets universitaires, qu'il s'agisse d'étudiants ou de diplômés, et de veiller à ce qu'ils bénéficient d'un accompagnement pour mener à bien leurs projets d'entreprises. L'État a également mis en place diverses formes de collaboration entre ces acteurs et l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA), ainsi que l'ANEM, afin, d'une part, de financer ces jeunes entreprises et, d'autre part, de leur fournir des collaborateurs ayant les compétences nécessaires.

Par ailleurs, diverses initiatives de coopération interministérielle ont été mises en place afin de veiller à la réussite de la mise en œuvre de cette politique nationale complémentaire et ambitieuse (ETF, 2025: «Revue du système d'orientation professionnelle Algérie»).

Assurance qualité

En Algérie, l'assurance qualité est principalement considérée comme un outil permettant de s'assurer que les établissements de formation respectent la législation et la réglementation applicables, que ce soit par une inspection administrative et pédagogique des centres publics ou par l'accréditation de centres privés. L'assurance qualité est une priorité du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels. Un groupe de travail spécifique dirigé par l'Institut national de formation et enseignement professionnels (INFEP) a également été mis en place. L'évaluation globale du système incombe à l'Assemblée nationale (qui dispose d'une commission spécialisée dans l'EFPP), à la Cour des comptes et à l'Inspection générale des finances, en plus de l'Inspection générale du ministère de l'enseignement et de la formation professionnels. Afin d'améliorer la qualité de la formation, le Conseil scientifique de l'INFEP a été créé en avril 2021. En 2021, le plan d'action élaboré par le gouvernement a fait de l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels une priorité (Plan d'action du gouvernement de 2021, page 60).

Centres d'excellence

En 2025, l'Algérie a officiellement établi un cadre juridique pour la création de pôles d'excellence (centres d'excellence) au sein de son système d'enseignement et de formation professionnels (EFP), marquant ainsi un jalon important dans la stratégie de développement du capital humain du pays. Le statut juridique des centres d'excellence (CEP) a été défini par le décret exécutif n° 25-045 du 12 février 2025 (JO 2025). Ce décret définit également les critères (infrastructures, partenariats avec les entreprises, capacité d'innovation) et la procédure d'agrément ministériel. La nouvelle législation définit ces centres comme des pôles spécialisés conçus pour dispenser une formation de qualité axée sur la pratique et en phase avec les secteurs économiques stratégiques et les priorités régionales. Ils visent à renforcer les liens entre les établissements de formation, les entreprises et les écosystèmes d'innovation, et à servir de modèles en matière de gouvernance, d'équipements et de pédagogie modernisés au sein du paysage global de l'EFP.

Conformément à cette définition juridique, plusieurs pôles d'excellence ont été recensés dans différentes *wilayas*, ce qui témoigne de l'engagement de l'Algérie en faveur de l'équilibre régional et de la diversification sectorielle. À Sétif, un pôle se consacre aux technologies numériques telles que l'intelligence artificielle, la cybersécurité et l'informatique en nuage; à Ouargla, un important centre d'excellence consacré aux activités pétrolières est en cours de création, il proposera des formations de haut niveau dans les domaines de la maintenance industrielle, de l'exploitation de puits et du raffinage. D'autres régions mettent en place des pôles similaires dans les secteurs de l'agroalimentaire, des énergies renouvelables et du tourisme, chacun étant conçu pour répondre aux besoins économiques locaux tout en s'inscrivant dans des objectifs nationaux de développement.

Ces pôles d'excellence s'imposent comme des outils essentiels dans le cadre de la réforme de l'enseignement professionnel en Algérie, en visant à renforcer l'attractivité, la qualité et les résultats en matière d'employabilité des diplômés du système. En intégrant des technologies de pointe, en favorisant les partenariats avec les entreprises et en proposant des possibilités de perfectionnement professionnel continu, ils incarnent une nouvelle génération d'établissements d'enseignement et de formation professionnels qui constituent une passerelle entre l'enseignement et les entreprises.

Éducation et compétences numériques

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions, l'Algérie a mis en place une politique concrète visant à favoriser la réussite de la transformation numérique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'engagement n°25 du président de la république pour l'année 2022 qui a pour objectif de mener à bien une transformation numérique en vue d'améliorer la connectivité, de généraliser l'utilisation des TIC – en particulier dans les administrations publiques – et d'améliorer la gouvernance du secteur économique. Cependant, malgré les progrès observés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, plusieurs problèmes persistent. Le faible débit des connexions à l'internet, en particulier dans les zones rurales, constitue un obstacle

majeur à l'accès généralisé à l'éducation numérique en général, et à l'enseignement et à la formation professionnels en particulier. Selon le Speedtest Global Index, l'Algérie occupe la 91^e place (sur 154 pays) dans le classement des connexions mobiles à l'internet, qui prend notamment en considération le débit internet. En ce qui concerne la dimension infrastructurelle, il est essentiel de noter que, malgré son caractère révolutionnaire en matière d'accès à l'éducation pour tous, l'utilisation des technologies numériques peut également avoir l'effet inverse si les infrastructures et les moyens de base ne sont pas suffisamment développés pour garantir l'accès à l'enseignement en ligne pour tous. La transformation numérique joue donc un rôle stratégique dans la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance fondé sur une politique inclusive et créatrice d'emplois, grâce à la mise en œuvre de diverses mesures facilitant l'adaptation du système éducatif.

Le ministère de l'enseignement et de la formation professionnels a lancé une série de plateformes numériques, telles que *Mihnati* (Mon métier), *Maharati* (Mes compétences) et *Tassyir* (Gestion), afin de faciliter l'accès à la formation, de soutenir l'innovation pédagogique et d'améliorer l'efficacité de l'administration (ETF, 2024: «Cartographie sur les parties prenantes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation numérique en Algérie»).

Plus récemment, le Haut-commissariat à la numérisation (entité suprême placée sous la supervision de la présidence de la République en vertu du décret présidentiel n° 23-314 du 6 septembre 2023) a lancé la Stratégie nationale de transformation numérique en Algérie. Cette initiative vise à former 500 000 spécialistes des TIC et à réduire de 40 % la fuite des cerveaux à l'horizon 2030. Cette initiative soutient les efforts déployés par le pays en vue de diversifier son économie, actuellement tributaire des hydrocarbures, en développant un vivier de talents locaux dans le domaine des technologies numériques (2024, [Stratégie nationale de transformation numérique en Algérie](#)). Ces initiatives témoignent de la volonté de l'Algérie de moderniser la gouvernance de son enseignement et de sa formation professionnels et d'améliorer l'employabilité par l'intermédiaire de la numérisation.

Conformément à cette stratégie et aux assises nationales sur la réforme de la formation professionnelle, un système d'inscription électronique facilite désormais les démarches des apprenants, tandis qu'un système de données commun au ministère du travail et au ministère de la formation professionnelle vise à mieux faire correspondre l'offre de formation à la demande sur le marché du travail.

Transition verte

En 2025, il a été déterminé qu'une initiative était susceptible de marquer le début d'une systématisation des métiers verts au moyen de mesures réglementaires. Par exemple, le Centre national des technologies de production plus propres a commencé à travailler sur un référentiel sur les métiers dans le secteur de l'environnement, visant à structurer la formation et l'emploi autour des emplois verts (Algeria Invest, 2025a). De plus, selon un rapport récent, le ministère de l'enseignement et de la formation professionnels a défini des secteurs prioritaires, notamment l'environnement et les énergies renouvelables, ce qui témoigne d'un engagement institutionnel (Algeria Invest, 2025b).

L'Algérie estime nécessaire d'intégrer davantage le secteur privé à l'élaboration des politiques nationales, en mettant particulièrement l'accent sur la modernisation de la formation et une meilleure implication des parties prenantes (recherche, entreprises, enseignement) afin de soutenir l'innovation industrielle et le transfert de technologies. L'Algérie vise à créer entre 30 000 et 70 000 emplois dans le secteur de la gestion intégrée des déchets. Par ailleurs, la contribution déterminée au niveau national de l'Algérie prévoit des mesures visant à proposer des formations spécifiques aux femmes afin de soutenir l'entrepreneuriat féminin dans les domaines techniques et non techniques de l'atténuation, ainsi qu'à intégrer la dimension de genre et la gouvernance climatique dans les programmes de formation universitaires et privés, dans le but de soutenir les PME dans des secteurs spécifiques, notamment le tourisme et les TIC [ETF, 2026: «Empowering the fair transition in EU neighbourhood and Central Asia» (Favoriser une transition équitable dans le voisinage de l'UE et en Asie centrale)].

Éducation et formation des adultes

La formation continue reste limitée, malgré la disponibilité de fonds grâce à une taxe spéciale prélevée auprès des entreprises. Un seul organisme est chargé de l'enseignement et de la formation professionnels continus (EFPC): l'Office national de développement et de promotion de la formation continue (, ONDEFOC) qui a pour mission d'aider les entreprises à promouvoir et à développer l'EFPC, ainsi que d'assurer le lien avec les entreprises et les organisations publiques et privées. En l'absence de données accessibles sur le champ d'action et les activités de cet organisme, et faute d'un mécanisme d'évaluation, il est difficile d'évaluer l'efficacité de l'offre d'EFPC.

Les formations pour adultes ne sont pas structurées et ne relèvent pas de la responsabilité d'une seule autorité. Certaines formations pour adultes sont proposées par le ministère de l'enseignement et de la formation professionnels, tandis que d'autres sont dispensées par des prestataires privés, notamment des associations privées.

3. MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI: POLITIQUES ET ÉVOLUTIONS

3.1 Stratégie et cadre juridique

La stratégie nationale en matière de politique de l'emploi est mise en œuvre par l'intermédiaire du plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage adopté par le Conseil de gouvernement le 1^{er} avril 2008. Elle adopte une approche inclusive et globale qui encourage l'investissement productif, basée sur un certain nombre de principes: 1) la lutte contre le chômage par une approche économique; 2) l'adaptation des formations et des profils aux besoins de l'emploi; 3) la promotion d'une main-d'œuvre qualifiée à court et moyen terme; 4) le renforcement de la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration du taux de permanence; et 5) le soutien aux investissements créateurs d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat (Premier ministre 2021, Plan de relance économique 2020-2024).

3.2 Principaux acteurs et gouvernance

Niveau national

Afin de favoriser l'emploi, l'État a mis en place un certain nombre de mécanismes, gérés par des agences nationales, afin de répondre à la demande du marché du travail et de soutenir la création d'entreprises (ANEM, ADS, ANSEJ, CNAC). Ces différents organismes dépendent de trois ministères: le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (MTESS), le ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition féminine, et le ministère rattaché au Premier ministre et chargé des micro-entreprises. Les interventions nationales sont effectuées directement au moyen des mesures ci-dessous.

- L'Agence nationale pour l'emploi (ANEM): la loi n° 04-19 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi a confié le placement des demandeurs d'emploi à l'ANEM et aux organismes privés agréés de placement (OPAP) placés sous la supervision de celle-ci.
- Un système de promotion de l'emploi salarié, le DAIP (dispositif d'appui à l'insertion professionnelle): une mesure destinée aux jeunes de moins de 35 ans, pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d'emploi.
- Des mesures d'aide à la création d'entreprises, comme le dispositif géré par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) destiné aux jeunes influenceurs qui porte sur la création de micro-entreprises dans tous les secteurs d'activité, à l'exception d'une activité commerciale. On peut également citer l'exemple de la CNAC (Caisse nationale d'assurance chômage), qui, depuis 2004, soutient la création de micro-entreprises par des chômeurs âgés de 35 à 50 ans, notamment par l'octroi de prêts.

Niveau international: donateurs

Les principaux donateurs actifs en Algérie en 2025 dans le domaine de l'emploi, en lien avec l'enseignement et la formation professionnels ainsi que le développement du capital humain, sont présentés ci-dessous.

L'Union européenne

1. Le programme régional Youth NEET dans le sud de la Méditerranée financé par l'UE et mis en œuvre par l'OIT, qui inclut également l'Algérie. Ce programme régional (2024-2026) vise à soutenir les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation) (NEET) en rendant les politiques

publiques et les services de l'emploi plus réactifs à leurs besoins. Il comporte un volet consacré à l'employabilité, notamment en ce qui concerne les parcours dans les secteurs de l'économie verte et numérique.

2. Le programme P3A (programme d'appui à l'accord d'association), par l'intermédiaire d'une subvention destinée au renforcement des capacités des institutions du marché du travail en Algérie, a été lancé en juin 2025 afin de renforcer les institutions algériennes du marché du travail (service public de l'emploi, données, capacités) – EuropeAid/184514/DD/ACT/DZ.

La Banque africaine de développement (BAD):

En 2025, la BAD a approfondi sa coopération avec l'Algérie afin d'accélérer la transformation socioéconomique. Bien que le champ d'action ne se limite pas à l'emploi, les piliers stratégiques comprennent la création de valeur ajoutée, la compétitivité industrielle et l'inclusion sociale et régionale, qui ont tous une incidence sur l'emploi (BAD, 2025).

3.3 Politiques et évolutions

Aperçu

L'emploi et le marché du travail en Algérie restent fortement marqués par un modèle piloté par l'État qui combine des programmes publics d'emploi, des mesures actives en faveur du marché du travail et une volonté politique progressive de parvenir à une diversification des secteurs économiques et au développement des compétences liées au marché du travail. Ces dernières années, l'État a renforcé les réformes dans le domaine de l'enseignement professionnel et de la formation par le travail, en actualisant les cadres d'EFPP, en encourageant l'apprentissage et les stages et en officialisant la coopération entre les établissements scolaires, l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM) et les employeurs afin d'améliorer l'accès au marché du travail (ETF, 2025). Les mesures visant à favoriser l'insertion sur le marché du travail s'adressent aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables, grâce à un ensemble de subventions et de programmes publics qui soutiennent les salaires au grade d'entrée ou offrent une aide temporaire aux personnes qui accèdent à leur premier emploi. Toutefois, des obstacles structurels persistent: le chômage des jeunes et le niveau élevé d'inactivité parmi les jeunes femmes restent des préoccupations, et la participation des femmes au marché du travail et leur représentation politique sont faibles par rapport aux critères de référence régionaux (UNESCO, 2022).

3.4 Programmes actifs du marché du travail

L'Algérie met en œuvre un ensemble d'instruments de programmes actifs du marché du travail axés sur la formation, les contrats de placement subventionnés, le soutien aux micro-entreprises et les dispositifs de soutien des salaires (par exemple, le CFE – Contrat formation-emploi, le CID – Contrat d'insertion des diplômés et tous ceux mentionnés dans le chapitre précédent). Les données disponibles confirment que les programmes actifs du marché du travail sont fortement axés sur les jeunes et que les femmes restent sous-représentées par rapport aux hommes.

Le chômage et l'inactivité parmi les femmes sont nettement plus élevés que chez les hommes, une tendance qui influence la conception et le ciblage des programmes actifs du marché du travail; par exemple, les offres de stages et de soutien des salaires destinées aux jeunes diplômés et aux jeunes demandeurs d'emploi (WB, 2025).

Au cours des dernières années, au niveau général, l'Algérie a poursuivi ses efforts visant à renforcer sa capacité à gérer le marché du travail, en mettant en œuvre diverses initiatives destinées à améliorer les services publics de l'emploi, en particulier ceux de l'Agence nationale pour l'emploi. Ces initiatives font partie d'une stratégie plus large visant à répondre aux défis persistants du chômage et à favoriser l'insertion professionnelle des citoyens. L'une des mesures clés mises en place a été la modernisation technologique, avec la mise en place de plateformes en ligne visant à simplifier l'accès

des demandeurs d'emploi aux offres d'emploi. Des services d'orientation et de conseil personnalisés ont été développés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque demandeur d'emploi. Des entretiens individuels sont conduits afin de mieux comprendre les compétences, les aspirations et les objectifs de chaque candidat.

4. INDICATEURS CLÉS : ÉDUCATION, COMPÉTENCES, EMPLOI

4.1 Indicateurs clés

Éducation et EFP

Le suivi d'un système d'éducation et de formation complexe commence généralement par trois questions simples: qui y participe, quels sont les résultats obtenus et quels sont les éléments qui soutiennent le processus?

La première question vise à déterminer dans quelle mesure les apprenants s'investissent dans leurs études ou leur formation. Ce sujet est abordé à travers les indicateurs regroupés sous «Participation et accès» dans le tableau 4.1: taux nets de scolarisation dans le premier et le deuxième cycle du secondaire, proportion d'élèves suivant un EFP dans le deuxième cycle du secondaire, taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur et taux de participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie. La deuxième question – ce que les apprenants acquièrent – porte sur les principaux résultats éducatifs, tels que la progression des apprenants et les compétences ou les qualifications qu'ils obtiennent. Ces éléments sont reflétés dans les indicateurs à la rubrique Acquis, achèvement et résultats: la proportion d'adultes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, le taux d'abandon précoce de l'éducation et de la formation, ainsi que le pourcentage de jeunes de 15 ans présentant des résultats insuffisants en mathématiques. La troisième question porte sur les ressources financières, matérielles et d'information qui soutiennent le processus éducatif, comme en témoignent les indicateurs de la section «Ressources et données»: les dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage du PIB, l'adéquation des infrastructures et la disponibilité de données comparables au niveau international.

Tableau 4.1 Indicateurs principaux: éducation et EFP (Algérie, moyenne de l'UE) (2022-2024)

Participation et accès	2022	2023	2024	UE (1)	Source
Taux net total de scolarisation exprimé en pourcentage (premier cycle de l'enseignement secondaire)	D.M.	95,8	96,9	98,1	Institut de statistique de l'Unesco (ISU)
Taux net total de scolarisation exprimé en pourcentage (deuxième cycle de l'enseignement secondaire)	D.M.	85,5	80,2	93,6	Institut de statistique de l'Unesco (ISU)
Proportion d'étudiants suivant des programmes d'EFP (en %) par rapport au nombre total d'étudiants de l'enseignement secondaire supérieur	D.M.	D.M.	1,9	48,8	Institut de statistique de l'Unesco (ISU)
Taux brut de scolarisation (enseignement supérieur)	53,4	55,5	D.M.	79,7	Institut de statistique de l'Unesco (ISU)
Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie au cours des 4 dernières semaines (% des 25-64 ans)	D.M.	D.M.	D.M.	13,3	EFT
Acquis, achèvement et résultats	2022	2023	2024	UE (1)	Source
Niveau d'éducation de la population totale: % avec CITE 5-8	D.M.	D.M.	D.M.	30,2	EFT
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (% des 18-24 ans)	D.M.	D.M.	D.M.	9,3	EFT

Élèves éprouvant des difficultés scolaires en mathématiques (% des 15 ans)	D.M.	s.o.	s.o.	31,1	PISA OCDE
Ressources et données	2022	2023	2024	UE (1)	Source
Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	4,7	5,6	D.M.	4,7	Institut de statistique de l'Unesco (ISU)
Infrastructures physiques inadéquates ou de mauvaise qualité (2)	D.M.	s.o.	s.o.	27,9	PISA OCDE
Disponibilité de données comparables au niveau international dans le domaine de l'éducation	s.o.	12,8	14,1	s.o.	Processus de Turin (3)

Notes: 1. Moyenne de l'UE, dernière année disponible. Données PISA: moyenne de l'OCDE. 2. Pourcentage d'élèves scolarisés dans des établissements dont le proviseur a indiqué que la capacité de l'établissement à dispenser un enseignement est entravée, au moins dans une certaine mesure, par des infrastructures matérielles insuffisantes ou de mauvaise qualité. 3. Processus de Turin de l'ETF.

Source: base de données des indicateurs KIESE de l'ETF

L'analyse des principaux indicateurs relatifs à l'éducation en Algérie est limitée par d'importantes lacunes en ce qui concerne la couverture des données, notamment pour ce qui est de l'éducation et de la formation des adultes, du niveau d'éducation et des résultats scolaires (tableau 4.1). Bien que la disponibilité des données comparables au niveau international se soit légèrement améliorée (passant de 12,8 à 14,1 points), la collecte et la communication de ces données comparables demeurent systématiquement insuffisantes.

Dans la mesure où des données sont disponibles, en 2024, le taux de scolarisation dans le premier cycle du secondaire était élevé (96,9 %), proche de la moyenne de l'UE (98,1 %), et en hausse par rapport à l'année précédente. Dans le deuxième cycle du secondaire, le taux de scolarisation est passé de 85,5 % à 80,2 % entre 2023 et 2024, ce qui porte à croire qu'il existe peut-être des difficultés en matière de rétention des élèves ou de passage d'un niveau d'enseignement à l'autre. La participation à l'EFP au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est faible par rapport à la moyenne de l'UE et ne concerne que 1,9 % des élèves (contre 48,8 % dans l'UE).

Le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur augmente lentement, mais reste bien inférieur à la moyenne de l'UE (55,5 % contre 79,7 %). Il n'existe pas de données comparables au niveau international sur la participation des adultes à l'éducation et à la formation. Les données relatives au niveau d'études supérieur, au décrochage scolaire et aux résultats des élèves (par exemple, les évaluations PISA) ne sont pas non plus disponibles pour la période considérée, ce qui empêche toute évaluation fiable des résultats scolaires, de la progression vers l'enseignement supérieur ou du décrochage scolaire précoce.

Les ressources financières allouées à l'enseignement sont passées de 4,7 % à 5,6 % du PIB, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (4,7 %) et indique que le secteur de l'éducation est prioritaire dans les décisions relatives aux dépenses publiques. Toutefois, malgré la hausse des financements, des difficultés subsistent en ce qui concerne les infrastructures, la rétention des élèves, la diversification des programmes d'études et la disponibilité de données fiables, comme nous le verrons dans les sections suivantes.

Emploi et demande de compétences

Cet ensemble d'indicateurs du marché du travail suit la même logique de questions-réponses que celle appliquée à l'éducation et à la formation, mais sous l'angle de l'emploi. Les indicateurs sont organisés en deux groupes complémentaires. Le premier groupe, «Résultats en matière d'emploi et de marché du travail» (tableau 4.2), porte sur l'efficacité avec laquelle le marché du travail absorbe les personnes. Il se compose du taux d'emploi global (personnes âgées de 15 ans et plus), du taux d'emploi des jeunes (personnes âgées de 15 à 24 ans), du taux d'emploi des jeunes diplômés

(personnes âgées de 20 à 34 ans, niveaux 3 à 8 CITE), du taux de chômage de l'ensemble de la population (personnes âgées de 15 ans et plus), du taux de chômage des jeunes (personnes âgées de 15 à 24 ans) et du taux de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (personnes âgées de 15 à 29 ans). Le deuxième groupe, «Demande de compétences» (tableau 4.2), examine les types d'emplois et de compétences que l'économie génère. Il s'agit de la répartition de l'emploi par grand secteur économique (agriculture, industrie, services), de la prévalence des emplois précaires et de l'inadéquation éducative.

Tableau 4.2 Indicateurs clés: emploi (Algérie, moyenne de l'UE) (2022-2024)

Résultats en matière d'emploi et de marché du travail	2022	2023	2024	UE (1)	Source
Taux d'emploi (en % des personnes âgées de 15 ans et plus ou d'une tranche d'âge similaire)	37,4	D.M.	D.M.	54,7	EFT (2)
Taux d'emploi (en % des personnes âgées de 15 à 24 ans ou d'une tranche d'âge similaire)	17,7	D.M.	D.M.	35,0	EFT (2)
Taux d'emploi des jeunes diplômés âgés de 20 à 34 ans (niveaux CITE 3 à 8)	D.M.	D.M.	D.M.	82,4	EFT
Taux de chômage (en % des personnes âgées de 15 ans et plus ou d'une tranche d'âge similaire)	11,4	D.M.	D.M.	5,9	EFT (3)
Taux de chômage (en % des personnes âgées de 15 à 24 ans ou d'une tranche d'âge similaire)	26,9	D.M.	D.M.	14,9	EFT (4)
Taux de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (% des personnes âgées de 15 à 29 ans ou d'une tranche d'âge similaire)	26,2	D.M.	D.M.	11,0	EFT (5)
Demande de compétences	2022	2023	2024	UE (1)	Source
Emploi par grands secteurs économiques (%): agriculture	D.M.	D.M.	D.M.	3,3	EFT
Emploi par grands secteurs économiques (%): industrie	D.M.	D.M.	D.M.	24,1	EFT
Emploi par grands secteurs économiques (%): services	D.M.	D.M.	D.M.	72,1	EFT
Incidence de l'emploi vulnérable (%)	27,4	27,5	D.M.	10,0	Estimations modélisées de l'ILOSTAT
Emploi par «inadéquation éducative»: % d'adéquation	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	ILOSTAT

Notes: 1. Moyenne de l'UE, dernière année disponible. 2. Les données se rapportent à 2019. 3. Les données concernent l'année 2019 et la tranche d'âge des 15 à 59 ans. 4. Les données concernent l'année 2019 et la tranche d'âge des 16 à 24 ans. 5. Les données concernent l'année 2019 et la tranche d'âge des 15 à 24 ans.

Source: base de données des indicateurs KIESE de l'ETF

En Algérie, il existe des lacunes en ce qui concerne la disponibilité d'indicateurs comparables au niveau international sur l'emploi. Pour la période de référence de ce cycle de suivi (2022-2024), il manque des données pour deux années sur trois en ce qui concerne des indicateurs essentiels tels que les taux d'emploi et l'adéquation entre les qualifications des travailleurs et les compétences requises dans leur emploi. Par ailleurs, certains indicateurs, notamment la répartition de l'emploi par secteur économique et le taux d'emploi des jeunes diplômés, ne sont pas disponibles pour l'ensemble de la période. Bien que le tableau 4.2 se veuille un aperçu succinct plutôt qu'une base d'analyse

approfondie du marché du travail, l'absence de tels indicateurs laisse subsister d'importantes lacunes concernant les caractéristiques fondamentales du marché du travail en Algérie.

En 2022, moins de deux adultes en âge de travailler sur cinq en Algérie avaient un emploi: le rapport emploi-population pour les personnes âgées de 15 ans et plus était de 37,4 %, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'UE, qui atteint 54,7 % (tableau 4.2). Par ailleurs, le taux de chômage en Algérie a atteint 11,4 %, soit près du double du taux de l'UE, qui s'élève à 5,9 %. Dans l'ensemble, ces chiffres montrent que le marché du travail algérien peine à créer suffisamment d'emplois pour sa population active.

Selon les estimations modélisées, le taux d'activité en Algérie s'établit à environ 42 % en 2022 (OIT, 2025c). Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne des pays de l'UE et indique que le faible taux d'emploi en Algérie résulte probablement à la fois d'une baisse du nombre de personnes recherchant activement un emploi et d'un nombre insuffisant de créations d'emplois. Toutefois, en l'absence de données nationales sur la participation au marché du travail ou d'enquêtes plus détaillées, il est difficile de déterminer si cette faible participation reflète un découragement chez les demandeurs d'emploi ou un phénomène plus large d'inactivité économique, en particulier chez les femmes et les jeunes.

Toutefois, selon des données nationales préliminaires, le taux de chômage global en Algérie aurait baissé pour s'établir à environ 9,7 % depuis 2022. Même si elle était confirmée, cette amélioration ne modifierait pas de manière substantielle l'évaluation selon laquelle le marché du travail ne dispose que d'une capacité limitée à créer des emplois (ONS, 2024).

Les perspectives d'emploi des jeunes restent particulièrement faibles. En 2022, moins d'un jeune sur cinq (âgé de 15 à 24 ans) avait un emploi (17,7 %), soit seulement la moitié de la moyenne de l'UE, qui s'établit à 35,0 %. Le taux de chômage des jeunes s'élevait à 26,9 %, soit un chiffre nettement supérieur au taux de l'UE, qui est de 14,9 %. En outre, environ un jeune Algérien sur quatre (26,2 %) était sans emploi et ne suivait ni études ni formation (NEET), soit plus du double de la moyenne de l'UE (11,0 %). Ce taux élevé de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation témoigne d'un désengagement important des jeunes tant vis-à-vis du système d'enseignement initial que du marché du travail et met en évidence les difficultés majeures rencontrées pour intégrer les jeunes sur le marché du travail.

Les estimations modélisées de l'OIT confirment que ces conditions défavorables pour les jeunes ont perduré au-delà de 2022. Le taux d'emploi des jeunes a stagné autour de 16,0 % et le taux de chômage des jeunes a légèrement augmenté pour atteindre environ 31,3 % en 2023 (OIT, 2025a; OIT, 2025b).

La qualité des emplois reste également une préoccupation majeure. Environ un emploi sur quatre (27,4 % en 2022 et 27,5 % en 2023) était considéré comme un emploi précaire, c'est-à-dire soit un travail indépendant, soit un travail familial non rémunéré. Ce pourcentage est près de trois fois supérieur à celui de l'UE (10,0 %) et témoigne d'une précarité généralisée des conditions d'emploi. Bien qu'il n'existe pas de données détaillées sur les types d'emploi et le statut contractuel permettant de mesurer pleinement l'économie informelle, la forte proportion d'emplois précaires soulève clairement des préoccupations importantes concernant la sécurité de l'emploi, la stabilité et les conditions de travail sur le marché du travail algérien.

4.2 Indices de performance du système

Comme indiqué dans l'introduction du présent rapport, le terme «performance», dans le cadre du suivi de l'ETF, désigne la mesure dans laquelle les systèmes d'EFP tiennent leurs engagements envers les apprenants et les parties prenantes en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie. Ces engagements portent généralement sur trois domaines clés: garantir un accès large et équitable aux possibilités d'éducation et de formation; offrir un enseignement de qualité et adapté aux besoins; et

assurer une organisation et une gestion efficaces et efficientes du système éducatif, notamment grâce à des ressources suffisantes.

Afin de mesurer les performances de manière systématique, l'ETF utilise des SPI qui évaluent dans quelle mesure les systèmes d'éducation et de formation respectent chacun de leurs engagements. Chaque SPI est exprimé sur une échelle de 0 à 100, les scores les plus élevés indiquant les meilleures performances.

Les indicateurs clés de la section 4.1 et les indicateurs de performance spécifiques présentés dans la présente section sont guidés par les mêmes questions essentielles: qui y participe? Quels sont leurs objectifs? Comment les systèmes d'éducation et de formation les soutiennent-ils? La principale différence entre ces deux ensembles de données réside dans la manière dont ces questions sont traitées. Les indicateurs clés apportent des réponses à ces questions à l'aide de mesures uniques et autonomes tirées directement de sources de données internationales. Les SPI, quant à eux, sont des indicateurs composites à caractère évaluatif. Ils sont expressément conçus pour évaluer dans quelle mesure les systèmes d'EFP respectent les engagements politiques généraux qui ne peuvent être correctement pris en considération par les seules statistiques individuelles.

Accès et participation

Cette section présente les résultats obtenus par le système d'EFP et de formation des adultes au regard de deux objectifs stratégiques spécifiques: favoriser un accès et une participation équitables pour les jeunes et les adultes, et aider les jeunes en EFP initiale (EFPI) à mener à bien leur cursus.

La portée du suivi des accès aux SPI varie en fonction du groupe cible d'apprenants. Pour les jeunes, l'indice SPI évalue spécifiquement l'accès à l'EFPI, tandis que pour les adultes, il rend compte de l'accès à l'enseignement et à la formation professionnels continus (EFPC) et à d'autres possibilités d'apprentissage pour adultes, telles que celles offertes dans le cadre des politiques actives du marché du travail (PAMT). Un indicateur de performance distinct mesure dans quelle mesure les jeunes en EFPI bénéficient d'un soutien efficace pour progresser dans leur cursus et obtenir leur diplôme.

Dans les deux cas, les résultats dépendent des politiques et des mesures que le pays met en œuvre. Ils offrent les possibilités, les incitations et l'accompagnement nécessaires pour encourager la participation et la réussite. Les résultats de l'indice SPI reflètent donc dans quelle mesure ces politiques permettent d'atteindre les objectifs fixés.

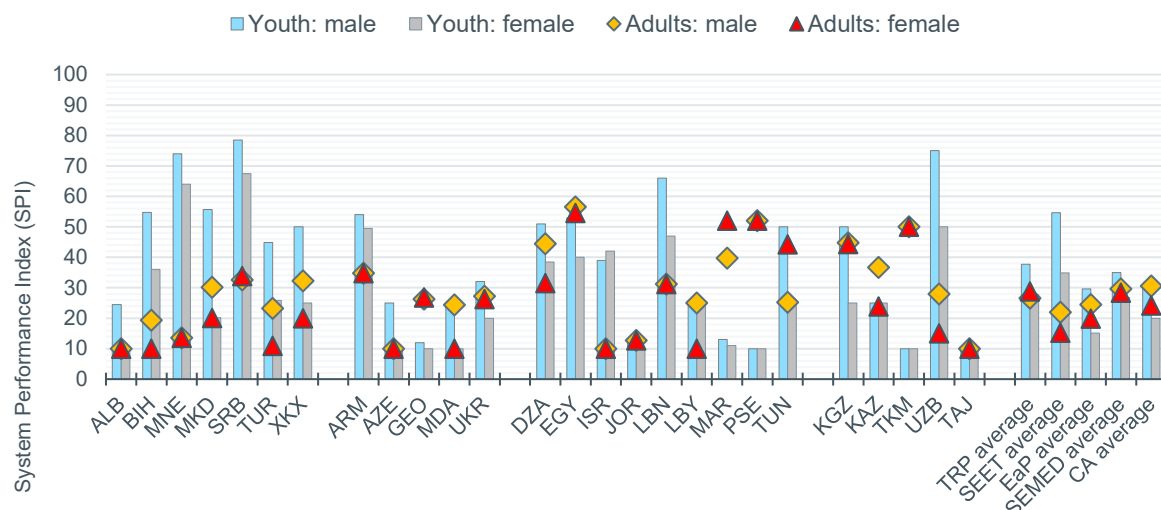
Accès par âge et par sexe

Les données relatives aux performances du système pour l'Algérie laissent penser que les garçons bénéficient de conditions d'inscription à l'EFPI initial plus favorables que leurs pairs dans d'autres pays, en moyenne (SPI de 51 pour l'Algérie, 38 pour l'échantillon du processus de Turin, 35 pour la région SEMED). La situation des filles est moins favorable que celle des garçons (SPI de 39), mais reste néanmoins meilleure que dans de nombreux autres pays (28 pour l'échantillon de référence). Les moyennes masquent toutefois d'importantes disparités sectorielles. Selon l'enquête du processus de Turin, la proportion de filles varie de 84 % dans le secteur du textile et de la mode à seulement 8 % dans celui de l'électricité, de l'électronique et de l'énergie. L'enquête de suivi souligne que l'Algérie a récemment vu la participation des filles augmenter dans les secteurs des TIC (50 %) et du pétrole (30 %), ce qui témoigne à la fois d'une évolution des mentalités et de l'incidence des politiques mises en œuvre.

Cette accessibilité s'appuie sur une infrastructure solide: plus de 1 400 centres de formation professionnelle initiale à l'échelle nationale et environ 450 établissements privés agréés en 2025 (contre 330 en 2021). Les mesures de soutien, telles que les allocations (environ 6 000 DZD pour les stagiaires et 8 000 DZD pour les apprentis), ont légèrement augmenté en 2024, offrant ainsi de modestes incitations financières, bien qu'elles restent inférieures au salaire minimum national (20 000 DZD). Malgré ces mesures, les préférences culturelles et systémiques en faveur de

l'enseignement général font que le taux d'inscription dans l'enseignement et la formation professionnels reste faible (environ 9,7 % des élèves du deuxième cycle du secondaire).

Figure 4.1 Accès aux possibilités d'apprentissage par pays, tranche d'âge et sexe des apprenants – indice de performance du système, pays partenaires de l'ETF et moyenne internationale (2025)



Note: Plage d'indices théorique: min./performance basse = 0, max./performance haute = 100⁴.
Source: bases de données des indicateurs KIESE et du processus de Turin de l'ETF

System Performance Index (SPI)	Indice de performance du système (SPI)	TRP average	Moyenne du processus de Turin
Youth: male	Jeunes: hommes	SEET average	Moyenne de la région SEET
Youth: female	Jeunes: femmes	EaP average	Moyenne des pays du Partenariat oriental
Adults: male	Adultes: hommes	SEMED average	Moyenne de la région SEMED
Adults: female	Adultes: femmes	CA average	Moyenne de la région CA

En Algérie, les adultes sont également plus enclins à suivre des formations que leurs homologues d'autres pays. Les performances du système en matière de soutien à la participation des hommes (SPI de 45) dépassent les moyennes du processus de Turin (27) et de la région SEMED (30), tandis que le soutien aux femmes (SPI de 32) reste inférieur à celui accordé aux hommes, mais se situe tout de même au-dessus des moyennes internationales (29 tant pour le processus de Turin que pour la région SEMED). L'enquête d'experts souligne l'importance d'une offre d'EFPC flexible, comprenant notamment des cours du soir (auxquels 47 % des femmes participent), un enseignement à distance et des formations de courte durée, en particulier pour les femmes qui doivent concilier vie familiale et études.

Les politiques actives du marché du travail (PAMT) élargissent encore davantage les possibilités de formation. Entre 2022 et 2024, la NESDA et l'ANGEM ont soutenu environ 95 000 nouveaux projets d'entreprises. En 2023, plus de 320 000 personnes ont rejoint des programmes d'enseignement professionnel ou d'insertion sur le marché du travail, dont 38 % de femmes, ce qui représente un progrès important, bien qu'encore inférieur à la parité.

Les écarts entre les femmes et les hommes continuent de caractériser l'accès à l'EFP. La différence entre les résultats de l'indice SPI des hommes et des femmes est de 13 points dans l'EFPI, l'EFPC et

⁴ Le processus de Turin établit une distinction entre la plage d'indices (complète) théorique et la plage d'indices utilisée à des fins d'établissement de rapports. À des fins d'établissement de rapports, les rares cas de valeurs extrêmes à l'extrémité inférieure (SPI < 10) et à l'extrémité supérieure (SPI > 90) de l'échelle de l'indice sont tronqués aux déciles supérieur (10) et inférieur (90). Cela signifie qu'il n'y a pas de distinction entre les valeurs inférieures à 10 ou supérieures à 90 dans les rapports. La moyenne internationale, en revanche, est calculée en utilisant la plage d'indices complète.

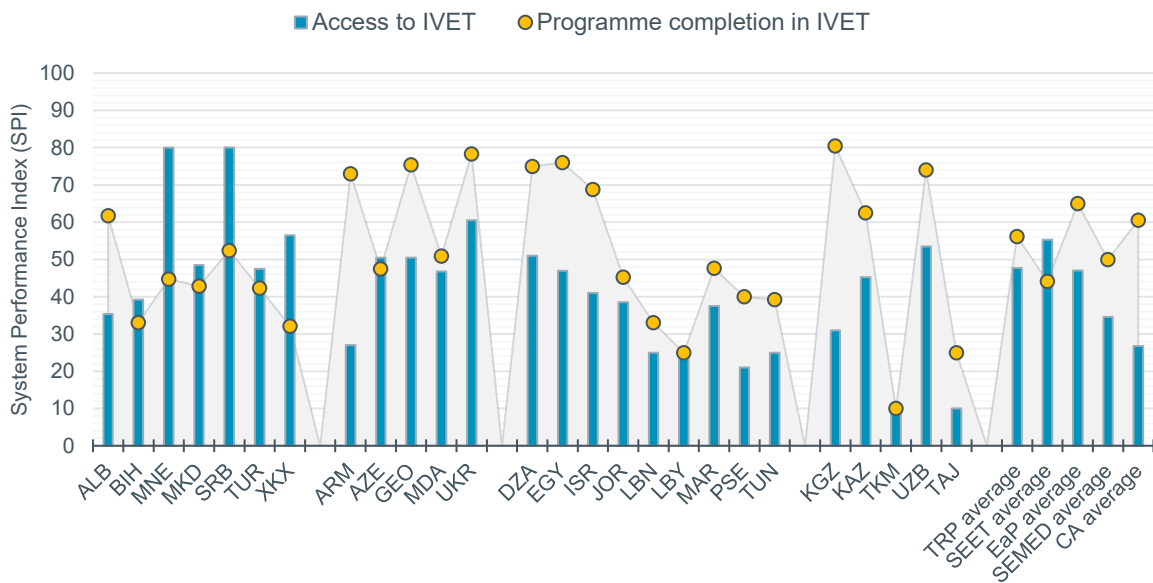
les autres formes d'enseignement non supérieur. Ce constat met en évidence des obstacles systémiques plutôt que des freins liés à l'âge, renforcés par les attentes de la société, les contraintes de mobilité et l'offre limitée de services de garde d'enfants. C'est dans le domaine de l'apprentissage que cet écart est le plus flagrant, les femmes ne représentant qu'environ 31 % des participants.

Un autre constat est que les conditions d'accès des jeunes à l'EFPI sont un peu meilleures que celles des adultes qui reprennent leurs études. Les scores SPI des jeunes sont, en moyenne, supérieurs de 7 points à ceux des adultes, ce qui indique que les mesures destinées aux jeunes candidats sont plus complètes ou mieux mises en œuvre. Malgré la présence de divers prestataires de services d'EFPC, ONDEFOC, CNEPD et établissements publics, l'offre destinée aux adultes reste moins développée. Les politiques pourraient être renforcées en développant des offres modulaires et flexibles, notamment par la reconnaissance des acquis et des compétences acquises dans le cadre professionnel.

Rétention et achèvement du programme

D'après les résultats de l'enquête d'experts, les jeunes qui s'inscrivent dans des programmes de formation initiale de l'EFPI en Algérie ont plus de chances d'achever leurs études que leurs homologues dans de nombreux autres pays faisant partie de l'échantillon suivi dans le cadre du processus de Turin. L'indice de performance du système dans ce domaine est de 75, bien supérieur à la moyenne du processus de Turin (56) et à la moyenne de la région SEMED (50) (figure 4.2).

Figure 4.2 Accès et achèvement du programme dans l'EFPI – indice de performance des systèmes, pays partenaires de l'ETF et moyenne internationale



Note: plage d'indices théorique: min./performance basse = 0, max./performance haute = 100
 Source: bases de données des indicateurs KIESE et du processus de Turin de l'ETF

System Performance Index (SPI)	Indice de performance du système (SPI)	SEMED average	Moyenne de la région SEMED
TRP average	Moyenne du processus de Turin	CA average	Moyenne de la région CA
SEET average	Moyenne de la région SEET	Access to IVET	Accès à EFPI
EaP average	Moyenne des pays du Partenariat oriental	Programme completion in IVET	Achèvement du programme dans l'EFPI

Ce résultat positif s'explique, en partie, par la diversité et la flexibilité de l'offre d'EFPI qui comprend des cours en internat à temps plein, des formations en apprentissage et des programmes de formation en alternance dispensés par un vaste réseau de centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA), d'instituts spécialisés et d'établissements sectoriels. Ces formats permettent

aux apprenants de choisir des parcours adaptés à leur situation, ce qui peut favoriser le taux de réussite. La flexibilité s'est encore améliorée ces dernières années grâce à des programmes modulaires, à la validation des acquis, à des passerelles vers l'enseignement supérieur ainsi qu'à des cours du soir et à temps partiel.

Parallèlement à ces caractéristiques structurelles, des mesures de soutien ciblées ont été mises en place pour favoriser la rétention. Au cours de la période 2024-2025, plus de 215 000 nouveaux apprenants ont participé à des séances d'orientation afin de faire coïncider leurs choix avec leurs intérêts et leurs compétences. Des conseillers d'orientation étaient présents dans environ 80 % des établissements, principalement en milieu urbain. Des allocations ont aidé plus de 183 000 stagiaires à temps plein, tandis que les présalaires ont aidé environ 402 000 apprentis, faisant de l'apprentissage la voie la plus courante. Un hébergement et des repas ont été fournis à quelque 82 000 apprenants, en particulier dans les *wilayas* méridionales et rurales telles que Tamanrasset, El Oued et Naâma. Environ 15 000 apprenants ont bénéficié des unités de soutien psychosocial disponibles dans 120 centres.

De nouveaux outils de suivi renforcent encore la rétention. Les systèmes de gestion numérique des présences couvrent désormais environ 360 centres (30 % du réseau), ce qui a permis de réduire les absences non justifiées de 20 % et d'augmenter le taux de réussite aux modules de 10 % en 2024. Les données du MFEP indiquent également une baisse de 7 % des taux d'abandon scolaire entre 2021 et 2025, en particulier chez les filles et les élèves des zones rurales.

Néanmoins, les taux de réussite varient. Dans les métiers techniques tels que la mécanique, l'électricité et la plomberie, ce taux atteint 75 à 85 %, contre 60 à 70 % dans les services et l'agriculture. Les programmes d'apprentissage et en alternance affichent un taux de réussite d'environ 85 %, soit un chiffre supérieur à la moyenne globale, qui se situe entre 70 et 75 %. Ces formations, régies par la loi n° 18-10 (2018), consacrent plus de la moitié de leur temps à l'expérience professionnelle en milieu réel, ce qui semble contribuer à maintenir la motivation.

Bien que la figure 4.2 ne le montre pas, les résultats de l'analyse montrent qu'il n'existe pas d'écart important entre les taux globaux de réussite chez les apprenants masculins et féminins. Toutefois, lorsque l'on ventile ces données par domaine, des différences apparaissent clairement. En 2023-2024, les femmes représentaient environ 42 % des inscriptions dans l'EFPI. Dans les secteurs à prédominance féminine, tels que l'administration, le textile et la comptabilité, les taux de réussite se situaient entre 78 et 85 %, soit légèrement au-dessus de ceux des garçons. Dans les secteurs à prédominance masculine tels que la mécanique, l'électronique et le bâtiment, le taux de réussite des filles se situait entre 60 et 65 %, contre 75 à 85 % chez les garçons. Ces contrastes reflètent les stéréotypes tenaces et les obstacles rencontrés sur le lieu de travail dans certains domaines de l'enseignement professionnel.

Qualité et pertinence des résultats de l'apprentissage

Dans cette section, les SPI évaluent la qualité de l'enseignement des compétences de base et des compétences clés dispensé aux apprenants dans le cadre de l'EFPI, ainsi que le niveau de maîtrise des compétences fondamentales chez les adultes. Ces résultats sont complétés par certains indicateurs KIESE, qui évaluent la pertinence des acquis d'apprentissage en analysant les taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans et plus, ventilés par niveau d'études dans les pays partenaires de l'ETF.

Le suivi de l'ETF distingue la qualité de la pertinence car, bien qu'elles se renforcent souvent mutuellement, elles ne coïncident pas toujours. Les apprenants dotés de solides bases peuvent, néanmoins, avoir du mal à trouver un emploi adapté, tandis que d'autres peuvent décrocher un poste sans avoir acquis toutes les compétences requises. En analysant ces aspects séparément, le rapport espère mettre en évidence à la fois les avantages intrinsèques de l'éducation et la mesure dans laquelle celle-ci répond aux besoins du marché du travail.

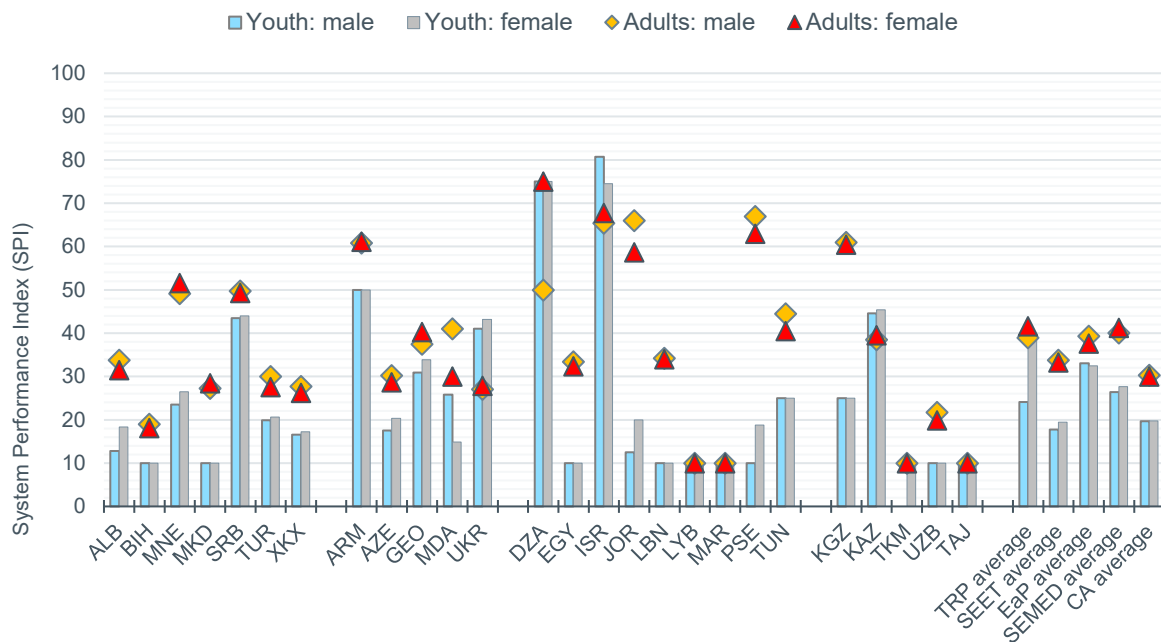
Qualité de l'apprentissage par âge et par sexe

D'après l'enquête d'experts, l'EFP en Algérie parvient à créer les conditions nécessaires pour que les apprenants de l'EFPI acquièrent les aptitudes et compétences fondamentales, et à dispenser cet enseignement avec la même efficacité à tous les apprenants, qu'il s'agisse de garçons ou de filles. Avec un SPI de 75 tant pour les garçons que pour les filles, les performances du système dans ce domaine seraient supérieures aux moyennes de la région SEMED et à celles du processus de Turin (figure 4.2).

Plusieurs facteurs expliquent probablement ce résultat. Le personnel enseignant est tenu de suivre une formation pédagogique d'un an et de participer à un perfectionnement professionnel continu par l'intermédiaire des centres locaux et des six instituts régionaux de formation des formateurs (IRFF). Le programme d'EFP s'appuie sur l'enseignement du premier cycle du secondaire et comprend des matières générales telles que les mathématiques, la communication, l'éducation civique et la sensibilisation à l'environnement dans l'ensemble des 165 spécialités de la formation initiale.

Le baccalauréat professionnel (bac pro), dont le lancement est prévu en septembre 2025, constitue l'une des principales évolutions stratégiques. Ce diplôme délivré à l'issue d'un cursus de trois ans alliera formation générale, formation technique et stages en entreprise. Il sera mis en place dans 14 lycées professionnels répartis dans 13 provinces et concernera dans un premier temps des secteurs tels que l'énergie, l'agro-industrie, l'électronique, la mécanique et l'agriculture.

Figure 4.3 Qualité des aptitudes et des compétences par pays, tranche d'âge et sexe des apprenants – indice de performance du système, pays partenaires de l'ETF et moyenne internationale (2025)



Note: plage d'indices théorique: min./performance basse = 0, max./performance haute = 100

Source: bases de données des indicateurs KIESE et du processus de Turin de l'ETF

System Performance Index (SPI)	Indice de performance du système (SPI)	TRP average	Moyenne processus de Turin
Youth: male	Jeunes: hommes	SEET average	Moyenne de la région SEET
Youth: female	Jeunes: femmes	EaP average	Moyenne des pays du Partenariat oriental
Adults: male	Adultes: hommes	SEMED average	Moyenne de la région SEMED
Adults: female	Adultes: femmes	CA average	Moyenne de la région CA

Chez les adultes, les résultats montrent que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de disposer des compétences de base nécessaires à la vie professionnelle et quotidienne (SPI de 75 pour les femmes, contre 50 pour les hommes, figure 4.2). Cela indique que les hommes adultes constituent un groupe au sein duquel il serait possible d'améliorer les possibilités d'acquérir ou de renforcer de telles compétences. Ces résultats plus probants chez les femmes s'inscrivent dans le prolongement des campagnes d'alphabétisation menées depuis longtemps, qui ont touché plus de 3,6 millions d'adultes depuis 2008, ainsi que de programmes ciblés tels que l'IKRAA–MFEP, l'ONDEFOC et le CNEPD, qui associent alphabétisation, formation professionnelle et enseignement à distance flexible. Des initiatives telles que les compétences numériques pour les femmes et les modules consacrés à l'entrepreneuriat ont également favorisé l'acquisition de compétences transversales.

Il convient d'interpréter ces résultats avec prudence, ceux-ci n'étant pas étayés par des mesures directes des résultats des apprenants. L'Algérie ne procède pas encore à des évaluations systématiques des compétences en lecture, en écriture, en calcul et en informatique dans l'EFP. Bien que les enquêtes d'experts indiquent une certaine efficacité, ces conclusions doivent encore être confirmées par des données sur les résultats. Les données ventilées par sexe concernant les résultats scolaires, au-delà des seuls taux de scolarisation, sont également limitées, ce qui rend difficile le ciblage des interventions visant à combler les lacunes en matière de compétences.

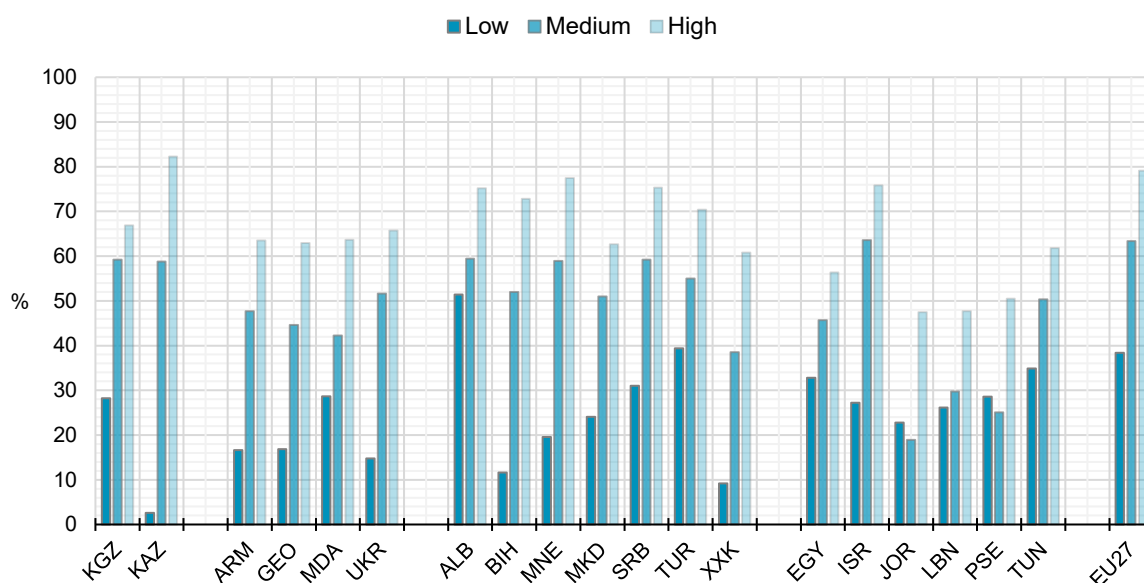
Pertinence et résultats sur le marché du travail

Cette section s'appuie sur des données relatives à l'emploi pour évaluer dans quelle mesure l'éducation et la formation répondent aux besoins du marché du travail.

Dans les pays partenaires de l'ETF, les résultats en matière d'emploi varient fortement selon le niveau d'éducation. En moyenne, le taux d'emploi s'élève à 24,6 % chez les adultes ayant un faible niveau d'études, à 48,0 % chez ceux dont le niveau est moyen et à 65,2 % chez ceux dont le niveau est élevé, soit un écart d'environ 41 points de pourcentage entre le groupe le moins instruit et le plus instruit. À tous les niveaux, toutefois, le taux d'emploi reste inférieur d'environ 14 points de pourcentage à la moyenne de l'UE-27 (figure 4.4). Les disparités régionales sont évidentes: en Asie centrale, l'écart entre les taux d'emploi les plus élevés et les plus bas y est le plus important, tandis que dans les pays du partenariat oriental, en Europe du Sud-Est et en Turquie, les taux d'emploi sont inférieurs à ceux de l'UE-27, malgré des variations d'un pays à l'autre. Dans la région SEMED, à l'exception d'Israël, les taux d'emploi restent faibles, même chez les diplômés du supérieur, ce qui témoigne de l'existence d'obstacles structurels sur le marché du travail.

La figure 4.4 regroupe tous les pays partenaires de l'ETF pour lesquels on dispose de données suffisamment récentes comparables au niveau international. L'Algérie n'apparaît pas car aucune donnée actualisée n'est disponible au-delà de 2017. Néanmoins, l'enquête de suivi du processus de Turin permet de mieux cerner les tendances en matière d'emploi selon le niveau d'études. Contrairement à la plupart des pays, l'Algérie affiche le taux d'emploi le plus élevé parmi les personnes disposant d'un niveau moyen de qualification (niveaux CITE 3 et 4), avec environ 50 à 55 %. Les adultes peu instruits (niveaux CITE 0 à 2) affichent des taux nettement inférieurs, de l'ordre de 20 à 21 %, tandis que les diplômés du supérieur (niveaux CITE 5 à 8) n'atteignent qu'environ 40 % ou moins.

Figure 4.4 Taux d'emploi (à partir de 15 ans) selon le niveau d'études, pays partenaires de l'ETF (2024)



Source: base de données des indicateurs KIESE de l'ETF

Low Faible High Élevé
Medium Moyen EU27 UE-27

Les taux d'emploi varient également fortement selon le sexe. À tous les niveaux d'études, le taux d'emploi des femmes est nettement inférieur à celui des hommes. En 2020, le taux d'emploi des femmes âgées de 15 ans et plus s'élevait à environ 12 %, contre environ 60 % chez les hommes. Même les femmes ayant fait des études supérieures ont peu de chances de trouver un emploi, ce qui témoigne de l'existence d'obstacles importants liés au genre.

L'Algérie partage toutefois un défi commun à tous les pays de l'ETF: les taux d'emploi sont inférieurs à la moyenne de l'UE-27, quel que soit le niveau d'études. Dans l'Union européenne, le taux d'emploi augmente régulièrement en fonction du niveau de qualification atteint: 55 à 60 % pour les adultes peu qualifiés, 75 % pour les adultes moyennement qualifiés et 85 % pour ceux qui ont fait des études supérieures.

Gestion et organisation du système

Dans la dernière section consacrée à la performance des politiques et des systèmes, l'accent est mis sur l'organisation et la gestion du système d'éducation et de formation, en accordant une attention particulière à l'EFP.

Cette analyse présente des données sur les performances du système sous la forme de SPI dans trois domaines: l'affectation et l'utilisation efficaces des ressources financières dans l'EFP; l'affectation, l'utilisation et les capacités professionnelles des ressources humaines, y compris les compétences en matière de leadership et les compétences professionnelles de la direction et du personnel des établissements; ainsi que le pilotage et la gestion du système, qui englobent les données, l'assurance qualité, la direction des établissements et l'internationalisation de l'EFP.

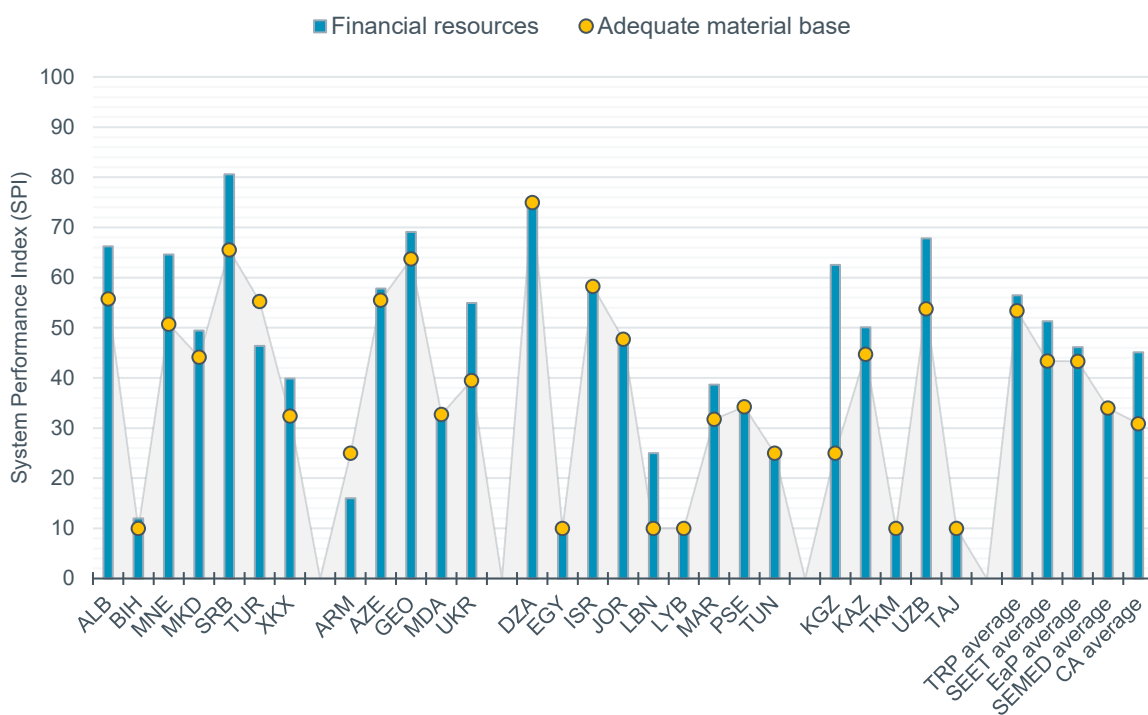
Ressources financières dans l'EFP et l'apprentissage tout au long de la vie

Le financement de l'EFP figure parmi les domaines dans lesquels l'Algérie obtient ses meilleurs résultats au niveau international (SPI de 75, figure 4.4). Le financement public reste prépondérant, les dépenses de l'État représentant environ 32 % du PIB en 2023. Le cycle budgétaire 2024-2025 a vu une augmentation des crédits alloués, conformément aux priorités présidentielles en matière d'emploi des jeunes, d'accès équitable et de transformation numérique. Les investissements ont porté sur la

numérisation des processus de gestion et d'enseignement, la modernisation des équipements et des infrastructures dans les établissements spécialisés et les centres de formation, ainsi que la création de pôles d'excellence dans des secteurs tels que les TIC, les énergies renouvelables et la maintenance industrielle.

Consciente des limites d'un recours excessif au financement public, l'Algérie cherche à diversifier ses sources de financement en attirant des investissements du secteur privé. D'après l'enquête d'experts, les progrès ont été limités mais mesurables. La taxe d'apprentissage, fixée à environ 1 % de la masse salariale de l'entreprise, contribue directement aux coûts de formation dans le réseau des prestataires publics, y compris les dispositifs de formation par le travail. L'offre privée reste modeste, avec moins de 15 % des inscriptions dans l'EFP au niveau national en 2025. Le nombre de centres de formation privés agréés s'élevait à un peu plus de 950 en 2024, contre plus de 1 300 établissements publics. La plupart des prestataires privés proposent des formations courtes axées sur les services, telles que les langues, les TIC et la mode, et sont très peu présents dans les domaines techniques; en 2023, moins de 5 % des apprentis dans les métiers de la mécanique ou du bâtiment avaient suivi une formation dans le secteur privé.

Figure 4.5 Affectation et utilisation des ressources financières dans l'éducation et la formation – indice de performance du système, pays partenaires de l'ETF et moyenne internationale (2024)



Note: Plage d'indices théorique: min./performance basse = 0, max./performance haute = 100

Source: bases de données des indicateurs KIESE et du processus de Turin de l'ETF

TRP average	Moyenne du processus de Turin	CA average	Moyenne de la région CA
SEET average	Moyenne de la région SEET	System Performance Index (SPI)	Indice de performance du système (SPI)
EaP average	Moyenne des pays du Partenariat oriental	Financial resources	Ressources financières
SEMED average	Moyenne de la région SEMED	Adequate material base	Base matérielle adéquate

Parmi les obstacles à une participation accrue du secteur privé figurent la longueur des procédures d'octroi de licences, la rigidité des procédures d'agrément des programmes d'études, les restrictions sur le niveau des frais de scolarité et l'absence d'incitations fiscales ou de subventions pour les infrastructures. Les règles en matière d'assurance qualité font également peser des charges sur les

institutions privées, qui ne bénéficient que d'un faible soutien en faveur du renforcement des capacités. Les donateurs restent une source importante de revenus: en 2025, les financements publics et ceux des donateurs représentaient ensemble environ 85 à 90 % du financement total de l'EFP, les contributions privées 10 à 12 % et celles des ménages moins de 3 %.

Une part importante des ressources est consacrée au développement des infrastructures, autre domaine enregistrant de bons résultats (SPI de 75, figure 4.4), ainsi qu'aux salaires, aux ressources pédagogiques et aux initiatives de modernisation. L'Établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels (ENEFEP), organisme public placé sous la tutelle du MFEP, dote plus de 1 300 établissements d'équipements modernes, dispense des formations au personnel et soutient les secteurs émergents. Parmi les investissements récents figurent la construction et la rénovation de centres de formation et de centres d'excellence, dont certains en partenariat avec Algérie Télécom. Ces centres disposent de laboratoires spécialisés, d'infrastructures informatiques, d'un accès à l'internet et de salles de classe connectées, principalement dans les zones urbaines. Les régions rurales et reculées continuent de faire face à des lacunes.

Afin d'améliorer la gestion financière, l'Algérie a mis en place des mécanismes de suivi, tels que des indicateurs de performance, un suivi budgétaire numérique, des audits et des formations destinées aux administrateurs, afin de garantir le respect des règles, la transparence et la responsabilité. Le MFEP a également commencé à déléguer la gestion budgétaire et la planification de la formation aux directeurs de centres d'EFP afin de renforcer l'autonomie des établissements. Toutefois, cette autonomie reste partielle, la budgétisation axée sur les résultats est encore limitée et les disparités régionales en matière d'affectation des ressources persistent.

Ressources humaines: affectation, utilisation, capacité professionnelle

L'Algérie a mis en place plusieurs mesures concrètes visant à améliorer la gestion et la disponibilité des ressources humaines au sein de son système d'EFP, ce qui se traduit également par un score SPI relativement élevé de 69 dans ce domaine de suivi, un chiffre supérieur à la moyenne de la région SEMED et de l'échantillon de suivi du processus de Turin. D'après l'enquête de suivi, les stratégies nationales en matière d'éducation et de formation intègrent désormais explicitement la planification, le développement professionnel et la rétention d'un personnel qualifié.

Cependant, la disponibilité de formateurs qualifiés dans les différents domaines professionnels et techniques dépend fortement de la situation géographique des établissements. Dans les régions isolées et mal desservies, le recrutement est compliqué par des contraintes logistiques et par le manque d'incitations pour les formateurs à se tourner vers ce métier et à y rester. Il est également difficile de retenir les enseignants dans des domaines tels que les TIC, les télécommunications et la maintenance industrielle dans les zones urbaines, car le secteur privé propose souvent de meilleurs salaires et conditions de travail.

Afin de remédier à ce problème, le MFEP a mis en place une approche de planification centralisée qui s'appuie sur des outils numériques permettant de suivre en temps réel les besoins en personnel et les affectations. À cela s'ajoutent des aides au logement, des mesures d'incitation à la mobilité et, depuis peu, un projet pilote de primes liées aux résultats dans certains établissements d'EFP. Ces primes dépendent directement de résultats mesurables, notamment les taux de réussite des formations, les taux d'emploi des diplômés et les retours des employeurs. D'après l'enquête de suivi, les premiers résultats indiquent que cette approche a renforcé la motivation des formateurs et des administrateurs à rester dans le métier.

L'évolution de carrière des enseignants et des formateurs de l'EFP repose principalement sur l'ancienneté et le respect des exigences en matière d'évaluation et de formation. Le développement professionnel des formateurs est principalement pris en charge par l'Institut national de la formation et de l'enseignement professionnel (INFEP) qui assure la formation initiale des enseignants ainsi que leur formation professionnelle continue dans des domaines clés, notamment l'élaboration des programmes scolaires, les outils numériques, l'éducation à l'entrepreneuriat et les compétences

environnementales. L'INFEP collabore également régulièrement avec des partenaires internationaux afin de proposer des formations spécialisées destinées aux formateurs expérimentés, aux inspecteurs et aux responsables de formation.

Pilotage et gestion du système

Malgré un certain nombre d'initiatives constructives, les résultats du suivi dans le domaine des données, du suivi et de la capacité à prendre des décisions éclairées en matière d'EFP en Algérie sont inférieurs à la moyenne (SPI de 40, figure 4.6). Une plateforme numérique centralisée gérée par le MFEP recueille des données administratives sur les inscriptions, les diplômes obtenus et la situation professionnelle, tandis que depuis 2023, l'Observatoire national de la formation et de l'emploi (ONFE) contribue à une meilleure intégration entre les informations relatives à l'éducation et celles concernant le marché du travail. Les études de suivi des diplômés et les enquêtes sectorielles dans des domaines tels que l'agriculture, les TIC et les énergies renouvelables viennent également enrichir la base de données factuelles.

Il existe toutefois des faiblesses qui contribuent à expliquer ce faible score. Les données sur les résultats d'apprentissage, la satisfaction des employeurs et l'employabilité à long terme sont rares et, lorsqu'elles sont disponibles, elles sont rarement ventilées par sexe, région ou milieu socioéconomique. L'Algérie ne participe pas aux évaluations internationales telles que PISA ou TIMSS, ce qui limite les possibilités de la comparer aux autres pays et d'améliorer ses capacités en matière de données. Au niveau interne, le partage des données entre le MFEP, l'ONFE, l'ANEM et l'ONS reste fragmenté et la capacité des régions à exploiter les données factuelles est inégale. En outre, la coordination avec les organisations internationales n'est pas systématique.

Ces limitations ont également une incidence sur l'assurance qualité, domaine dans lequel les performances sont plus élevées (SPI de 75), mais reposent toujours principalement sur des contrôles de conformité. L'inspection nationale procède régulièrement à des contrôles dans les établissements afin d'évaluer les pratiques pédagogiques, la gestion administrative et le respect des normes relatives aux programmes. Les examens de certification finaux sont gérés de manière centralisée avec la participation des acteurs du secteur, tandis que l'évaluation des formateurs repose encore largement sur des inspections administratives, sans retour d'information systématique de la part des apprenants, sans évaluation par les pairs ni renouvellement de certification fondé sur les performances.

L'assurance qualité reste donc axée sur les moyens plutôt que sur les résultats, et l'Algérie n'applique pas de cadre conforme au CERAQ. La transparence est également limitée: le MFEP publie des rapports d'activité et des statistiques sur les inscriptions, mais les indicateurs de résultats, tels que l'emploi des diplômés, la satisfaction des employeurs et les retours des apprenants, ne font pas l'objet de rapports réguliers, et les résultats des inspections ne sont pas rendus publics.

Figure 4.6 Pilotage et gestion des systèmes – indice de performance des systèmes, dimensions sélectionnées, pays partenaires de l’ETF et moyenne du processus de Turin (2024)



Note: Plage d'indices théorique: min./performance basse = 0, max./performance haute = 100
 Source: bases de données des indicateurs KIESE et du processus de Turin de l'ETF

Data availability	Disponibilité des données	School leadership	Direction des établissements scolaires
Internationalisation	Internationalisation	TRP average	Moyenne du processus de Turin
Quality assurance	Assurance qualité	SEMED average	Moyenne de la région SEMED

En revanche, la capacité professionnelle des chefs d'établissement est évaluée comme étant supérieure à la moyenne. Les directeurs et les directeurs adjoints doivent satisfaire à des exigences strictes en matière de qualification et, depuis 2025, leur recrutement est assuré par l'intermédiaire d'une plateforme numérique sur laquelle la sélection est fondée sur les compétences. L'INFEP propose des formations initiales et continues dans les domaines de la direction, de la planification, de la budgétisation et des outils numériques. Depuis 2022, les nouveaux responsables sont tenus de suivre une formation certifiée dans le domaine de la direction d'établissements et de participer à des évaluations annuelles de leurs résultats. Malgré tout, les compétences professionnelles des responsables de l'EFP restent inégales, ce qui a des répercussions sur la manière dont les établissements adaptent leurs programmes aux besoins du marché du travail local, gèrent leurs budgets et développent des partenariats avec les entreprises.

L'internationalisation est également un domaine qui affiche de bons résultats (SPI de 75). L'Algérie participe à des accords bilatéraux, à des partenariats entre établissements et à des initiatives multilatérales, et contribue au processus de Turin de l'ETF. Les accords conclus avec les pays européens, africains et asiatiques favorisent la reconnaissance des certifications et des formations conjointes. Des programmes de mobilité ont été mis en place avec l'Allemagne, la Turquie, la Tunisie

et la Chine, et certains établissements participent à des projets Erasmus+ axés sur les compétences environnementales et numériques. Ces activités restent toutefois de faible envergure et sont concentrées dans certains centres. L'alignement sur les cadres internationaux de certification n'est pas encore achevé, même si des projets pilotes soutenus par l'ETF et l'UNESCO testent actuellement des modules de formation axés sur les résultats afin d'améliorer la transparence et la transférabilité.

ABRÉVIATIONS

ADS	Agence de développement social
AFEZ	Programme d'appui à l'adéquation formation-emploi-qualification
ANDI	Agence nationale du développement des investissements
ANDPME	Agence nationale pour le développement des petites et moyennes entreprises
ANEM	Agence nationale de l'emploi
ANGEM	Agence nationale de gestion du microcrédit
ANSEJ	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
Bac pro	Baccalauréat professionnel
BAD	Banque africaine de développement
BEM	Brevet d'enseignement moyen
CAPDZ	Centre algérien de la presse
CDI	Centres de développement de l'entrepreneuriat
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEP	Centres d'excellence professionnelle (pôles d'excellence)
CERAQ	Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels
CFI	Contrats formation-insertion
CFPA	Centres de formation professionnelle et de l'apprentissage
CID	Contrat d'insertion des diplômés
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNAC	Caisse nationale d'assurance chômage

CNEPD	Centre national d'enseignement professionnel à distance
CTA	Contrat de travail aidé
DAES de l'ONU	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
DAIP	Dispositif d'appui à l'insertion professionnelle
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFPC	Enseignement et formation professionnels continus
EFT	Enquête sur les forces de travail
ENEFEF	Établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
FMI	Fonds monétaire international
FNAC	Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue
FT	Formation par le travail
IDH	Indice de développement humain
IRFF	Instituts régionaux de formation des formateurs
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
JO	Journal officiel
LMD	<i>Licence, master, doctorat</i>
MEFP	Ministère de l'enseignement et de la formation professionnels
MSN	Ministère de la solidarité nationale
MT	Ministère du travail
MTESS	Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
NEET	Not in employment, education, or training (ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation)
NESDA	Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
ONDEFOC	Office national de développement et de promotion de la formation continue
ONEFD	Office national d'enseignement et de formation à distance
ONFE	Observatoire national de la formation et de l'emploi
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'insertion professionnelle
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSEJ	Programme de soutien à l'emploi des jeunes
SNTN	Stratégie nationale de transformation numérique
SPI	Indice de performance du système
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRP	Processus de Turin
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

RÉFÉRENCES

BAD (2025), *African Development Bank launches dialogue mission in Algeria to prepare 2025–2030 country strategy* (La Banque africaine de développement lance une mission de dialogue en Algérie pour préparer la stratégie nationale 2025-2030).

Algeria Invest (2025a), *Algeria launches the codification of green professions* (L'Algérie lance la codification des métiers verts).

Algeria Invest (2025b), *Vocational education and training: the need to match training to jobs* (Enseignement et formation professionnels: la nécessité faire correspondre la formation aux emplois).

ANEM et ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (s.d.), *Site officiel de l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM) et du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale*, disponible à l'adresse suivante: <https://www.mtess.gov.dz> (consulté le 15 octobre 2025).

CAPDZ (2025), *Semaine nationale de l'information et des portes ouvertes sur l'orientation scolaire et professionnelle*.

CEIC (2011), *Algeria DZ: Coefficient de Gini (indice de Gini): Estimation de la Banque mondiale*, données CEIC, disponibles à l'adresse suivante: <https://www.ceicdata.com/en/algeria/poverty/dz-gini-coefficient-gini-index-world-bank-estimate> (consulté le 24 juillet 2025).

Commission européenne (2025), *Renforcement des capacités des institutions du marché du travail – Algérie (EuropeAid/184514/DD/ACT/DZ), Programme de voisinage, Commission européenne (Direction générale des partenariats internationaux)*

Commission européenne (2024), *Youth NEETs in the Southern Mediterranean* (Youth NEET dans le sud de la Méditerranée).

Fondation européenne pour la formation (ETF) (2026), *Empowering the fair transition in EU neighbourhood and Central Asia* (Favoriser une transition équitable dans le voisinage de l'UE et en Asie centrale), Turin (Italie), disponible à l'adresse suivante: <https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/empowering-fair-transition-eu-neighbourhood-and-central> (consulté le 2 octobre 2025).

Fondation européenne pour la formation (ETF) (2025c), *Qualification data needs to support recognition of non-EU country vocational qualifications* (Besoins en données relatives aux qualifications pour favoriser la reconnaissance des qualifications professionnelles des pays tiers), Turin, Italie.

Fondation européenne pour la formation (ETF) (2025b), *Work-based learning in Algeria – an assessment per EU quality standards* (La formation par le travail en Algérie – une évaluation selon les normes de qualité de l'UE), Turin (Italie), disponible à l'adresse suivante: <https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/work-based-learning-algeria-assessment-eu-quality-standards> (consulté le 2 octobre 2025).

Fondation européenne pour la formation (ETF) (2025a), *Revue du système d'orientation professionnelle – Algérie*, Turin, Italie.

Fondation européenne pour la formation (ETF) (2024b), *Cartographie sur les parties prenantes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation numérique en Algérie*.

Fondation européenne pour la formation (ETF) (2024a), *Key policy development in education, training and employment – Algeria* (Principales évolutions des politiques en matière d'éducation, de formation et d'emploi – Algérie).

Fondation européenne pour la formation (ETF) (2020b), *VET quality assurance in Algeria* (Assurance qualité de l'EFP en Algérie).

Fondation européenne pour la formation (ETF) (2020a), *Quality assurance in vocational education and training in Algeria* (Assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels en Algérie).

GIZ (2025), *Improving vocational education and training in Algeria: Improvement of employability for graduates of vocational training institutions* (Améliorer l'enseignement et la formation professionnels en Algérie: amélioration de l'employabilité des diplômés des établissements de formation professionnelle).

Gouvernement algérien (2021), *Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république (plan d'action 2021)*.

Haut-commissariat à la numérisation (s.d.), *Stratégie nationale de transformation numérique*.

Organisation internationale du travail (2025c), *Labour force participation rate, ages 15+ (modelled ILO estimate) – Algeria* [Taux de participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus (estimation modélisée de l'OIT) – Algérie], base de données ILOSTAT, disponible à l'adresse suivante: <https://ilostat.ilo.org> (consultée le 31 juillet 2025).

Organisation internationale du Travail (2025b), *Unemployment rate, ages 15–24 (modelled ILO estimate) – Algeria* [Taux de chômage des 15-24 ans (estimation modélisée de l'OIT) – Algérie], base de données ILOSTAT, disponible à l'adresse suivante: <https://ilostat.ilo.org> (consultée le 31 juillet 2025).

Organisation internationale du travail (2025a), *Employment-to-population ratio, ages 15–24 (modelled ILO estimate) – Algeria* [Rapport emploi-population pour les personnes âgées de 15 à 24 ans (estimation modélisée de l'OIT) – Algérie], base de données ILOSTAT, disponible à l'adresse suivante: <https://ilostat.ilo.org> (consultée le 31 juillet 2025).

Fonds monétaire international (2021), *IMF Executive Board concludes 2021 Article IV consultation with Algeria* (Le conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2021 au titre de l'article IV avec l'Algérie), communiqué de presse n° 21/341, disponible à l'adresse suivante: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/11/19/pr21341-algeria-imf-executive-board-concludes-2021-article-iv-consultation-with-algeria>.

Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (2025), *Décret exécutif n° 25-045 du 12 février 2025 fixant les modalités de création et de fonctionnement des pôles d'excellence*.

Lahoud, G. (2024), *Inequality in Egypt and Algeria: How much progress since the Arab Spring?* (Les inégalités en Égypte et en Algérie: quels progrès depuis le Printemps arabe?), *Global Majority E-Journal*, 15(1), pp. 17–29, disponible à l'adresse suivante: <https://www.american.edu/cas/economics/global-majority/upload/15-1-lahoud.pdf>.

Ministère de l'éducation nationale (s.d.), *Site officiel du ministère de l'éducation nationale*, disponible à l'adresse suivante: <https://www.education.gov.dz> (consulté le 2 septembre 2025).

Bureau national Erasmus+ en Algérie (s.d.), *Projets en Algérie – Bureau national Erasmus+ en Algérie*, disponible à l'adresse suivante: <https://erasmusplus.dz> (consulté le 2 septembre 2025).

Office national des statistiques – ONS (2024), *Enquête sur la population active (EPA) 2024: résultats provisoires*, Bulletin statistique.

Cabinet du Premier ministre (2021), *Plan de relance économique 2020-2024*.

Speedtest Global Index (s.d.), *Speedtest Global Index – Internet speed across the world* (Speedtest Global Index – Débit internet dans le monde), disponible à l'adresse suivante: <https://www.speedtest.net/global-index> (consulté le 1^{er} octobre 2025).

STATISTA (2024), *Number of people living under the national poverty line in Algeria from 2018 to 2021* (Nombre de personnes vivant sous le seuil national de pauvreté en Algérie entre 2018 et 2021), disponible à l'adresse suivante: <https://www.statista.com/statistics/1218877/population-under-the-poverty-line-in-algeria/> (consulté le 29 juillet 2025).

UNESCO (2022), *Youth Employment in the Mediterranean (YEM) – Country factsheets* (Emploi des jeunes en Méditerranée – Fiches pays).

Institut de statistique de l'UNESCO (2021), *Using ISCED Diagrams to Compare Education Systems* (utilisation des diagrammes de la CITE pour comparer les systèmes éducatifs.), UNESCO, disponible à l'adresse suivante: <https://uis.unesco.org>.

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Human Development Report Office & Oxford Poverty and Human Development Initiative (Bureau du rapport sur le développement humain et Oxford Poverty and Human Development Initiative) (2024), *Multidimensional Poverty Index 2024: Algeria briefing note* (indice de pauvreté multidimensionnelle 2024: note d'information sur l'Algérie), disponible à l'adresse suivante: <https://hdr.undp.org/content/2024-global-multidimensional-poverty-index-mpi>.

Union pour la Méditerranée (2024), *Labour Market Trends in the Mediterranean Region 2024* (Tendances du marché du travail dans la région méditerranéenne 2024), Union pour la Méditerranée.

Banque mondiale (2025), *Macro Poverty Outlook: Algeria* (Perspectives macroéconomiques sur la pauvreté: Algérie), Poverty and Economic Policy Global Departments, disponible à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/publication/macro-poverty-outlook> (consulté le 29 juillet 2025).

Banque mondiale (2025), *The World Bank in Algeria* (La Banque mondiale en Algérie), disponible à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/country/algeria> (consulté le 15 octobre 2025).

Banque mondiale (s.d.), *World Development Indicators* (Indicateurs du développement dans le monde), disponible à l'adresse suivante: <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.



European Training Foundation

 www.etf.europa.eu

 <https://bsky.app/profile/etf.europa.eu>

 www.youtube.com/user/etfeuropa

 www.facebook.com/etfeuropa

 www.instagram.com/etfeuropa

 openspace.etf.europa.eu

 <https://www.linkedin.com/company/etfeuropa/>